



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux:

Un pays, un produit prioritaire

Plan d'action 2021-2025



**Action mondiale pour
le développement vert
des produits agricoles spéciaux**

Un pays, un produit prioritaire

Plan d'action

2021-2025



Citer comme suit:

FAO. 2022. *Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux – Un pays, un produit prioritaire. Plan d'action 2021-2025*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0608f>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-136676-9

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante : « La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi. »

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à : publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à : www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à : copyright@fao.org.

Table des matières

Acronymes.....	vii
Resumé	ix
1. Introduction	1
1.1 Importance de la production agricole	1
1.2 Importance des produits agricoles spéciaux.....	4
1.3 Développement vert des produits agricoles spéciaux.....	5
1.4 Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux.....	7
1.5 Avantages comparatifs de la FAO.....	9
2. Justification.....	11
2.1 Augmenter la productivité et assurer une alimentation saine.....	11
2.2 Réduire les pertes de récoltes et de nourriture	13
2.3 Économiser l'eau et optimiser l'utilisation des sols	16
2.4 Minimiser les intrants chimiques agricoles	18
2.5 Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique.....	22
3. Objectifs généraux.....	25
3.1 Faciliter le développement de modes de vie des chaînes de valeurs durables et inclusives pour l'agriculture familiale et les petits exploitants	25
3.2 Soutenir les membres dans la mise en œuvre des cadres de programmation par pays.....	25
3.3 Renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO	26
3.4 Contribuer à la réalisation des ODD des Nations Unies pour le Programme 2030	26
4. Les principes clés.....	29
4.1 Une conception collaborative et une mise en œuvre pilotée par les pays.....	29
4.2 Une approche axée sur la demande et sur les avantages comparatifs.....	29
4.3 Intégration de la production dans l'approche de la chaîne de valeur	29
4.4 Une approche centrée sur les régions agro-écologiques et les systèmes de production afin de promouvoir les technologies vertes.....	30
4.5 Une approche multidisciplinaire et un engagement avec les différentes parties prenantes	30
5. Domaines thématiques pour la couverture de la chaîne de valeur	33
5.1 Production verte.....	33
5.2 Stockage vert	33
5.3 Transformation verte	34
5.4 Marketing vert	35

6. Résultats de l'action mondiale	37
6.1 Théorie du changement (TdC).....	37
6.2 Effets.....	38
6.3 Résultats.....	38
6.4 Produits.....	39
7. Budget et planification des activités	43
7.1 Planification budgétaire.....	43
7.2 Planification des activités	44
8. Coordination et mise en œuvre	47
8.1 Structure organisationnelle et mécanisme de coordination	47
8.2 Synergies internes et collaboration externe	49
8.3 Communication et sensibilisation	50
9. Ligne directrice de la demande de projet national pour la mise en œuvre de l'OCOP	51
9.1 Principes directeurs.....	51
9.2 Contenu principal	51
9.3 Procédure de soumission et d'approbation de la candidature	52
Bibliographie.....	53
Annexe 1 : Directive Technique pour les domaines thématiques	59
Annexe 2 : Ligne directrice pour la demande de projet national.....	65

Figures

1.	Utilisation mondiale des principaux produits de base et prévisions jusqu'en 2030	2
2.	«L'Entonnoir» de la biodiversité végétale	4
3.	L'OCOP en bref.....	8
4.	Contributions régionales à la croissance de la demande alimentaire.....	12
5.	Défi pour atteindre les objectifs nutritionnels mondiaux de 2025 et 2030.....	13
6.	Perte post-récolte mondiale moyenne par produit.....	14
7.	Variations mondiales de la production et des pertes de récoltes dues aux ravageurs et aux maladies pour les principales cultures	15
8.	Prélèvements d'eau sectoriels mondiaux	16
9.	L'empreinte hydrique de certains produits alimentaires.....	17
10.	Taux annuel d'expansion des forêts et de déforestation, 1990-2020	19
11.	Utilisation mondiale d'engrais azotés et phosphorés	20
12.	Utilisation régionale de pesticides par terre cultivée et quantités absolues, 1990-2018	21
13.	Principales sources contribuant aux émissions totales de la production alimentaire.....	23
14.	Les quatre domaines thématiques et les éléments clés	34
15.	Théorie du changement de l'OCOP	37
16.	Les quatre résultats de l'OCOP et des PPA et ODD connexes	40
17.	Activités principales et impact de l'OCOP.....	44
18.	Procédure de soumission à l'OCOP.....	52

Sigles et abréviations

AC	agriculture de conservation
ACP	analyse commune du pays
ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce
AIC	agriculture intelligente face au climat
AMR	résistance antimicrobienne
BE	meilleur environnement
BL	vie meilleure
BN	meilleure nutrition
BP	meilleure production
BPA	bonnes pratiques agricoles
CIPV	convention internationale pour la protection des végétaux
covid-19	maladie à coronavirus 19
CP	Comité de pilotage
CPP	Cadre de Programmation par Pays
DDT	dichlorodiphényltrichloroéthane
DG	Directeur général de la FAO
DPP	domaines prioritaires du programme
EX-ACT	outil ex-ante bilan carbone
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAW	Gestion intégrée contre la chenille légionnaire d'automne (CLA)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FVC	chaîne à valeur alimentaire
GCI	initiative Villes vertes
GES	gaz à effet de serre
GIAHS	systèmes du patrimoine agricole d'importance mondiale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HiHI	Initiative Main dans la main
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IG	indications géographiques
IPM	lutte intégrée contre les ravageurs
ITPGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
IWMI	Institut international de gestion de l'eau
NTF	Task-force nationale

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OCOP	Un pays, un produit prioritaire
ODD	objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisations non-gouvernementales
ONU	Organisations des Nations Unies
oriGIn	Organisation pour un réseau international d'indications géographiques
OVOP	Un village Un produit
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	produits agricoles spéciaux
PIB	produit intérieur brut
PON	Procédures opérationnelles normalisées
RAF	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
RAP	Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique
REU	Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
RMG	Groupe de mobilisation des ressources
RNE	Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord
ROG	Groupe d'organisation régional
SAG	Groupe consultatif scientifique
TAPE	Outil pour l'Evaluation des Performances en Agroécologie
TCP	Programme de Coopération technique de la FAO
UE	Union Européenne
UNFSS	Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
USD	dollar américain
WWF	Fonds mondial pour la nature

Résumé

Les systèmes de production agricole, qui englobent la production végétale, forestière, animale, aquacole et halieutique, jouent un rôle primordial pour satisfaire la demande croissante des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fibres et des combustibles. On estime que d'ici à 2050, la production alimentaire devra augmenter de plus de 50 pour cent pour répondre aux demandes projetées d'une population croissante, des changements de régime alimentaire et de l'utilisation croissante des biocarburants. **La production végétale** est la base de l'agriculture car elle représente plus de 80 pour cent des calories de l'alimentation humaine. Selon les estimations, 80 pour cent de la demande alimentaire supplémentaire projetée d'ici 2050 devront provenir de produits végétaux. **Les forêts** ne sont pas uniquement une source de bois, car les produits forestiers non ligneux jouent également un rôle clé dans la production alimentaire en fournissant un habitat pour la biodiversité, ainsi que la gestion des bassins versants et la fourniture de services écosystémiques, y compris les services de séquestration du carbone et de pollinisation. La production **animale** apporte 18 pour cent de l'énergie alimentaire mondiale et 34 pour cent de la consommation de protéines, et fournit des vitamines essentielles et divers composés bioactifs. **Le poisson** et les autres produits aquatiques sont reconnus comme des composants précieux afin d'assurer une alimentation équilibrée, fournissant des protéines et des micronutriments essentiels, en particulier pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et contribuant à une longue espérance de vie.

Un défi mondial est de parvenir à une augmentation écologiquement durable de la production et à l'accès à des régimes alimentaires sains et abordables, tout en protégeant et en améliorant les moyens de subsistance des petits producteurs agricoles du monde et d'autres acteurs du système agroalimentaire. Or les systèmes de production agricole manquent encore d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation, tout en s'appuyant sur une utilisation intensive des intrants chimiques et de ressources naturelles. En outre, les approvisionnements alimentaires mondiaux dépendent aujourd'hui de plus en plus d'un nombre limité de cultures et d'espèces animales, ce qui accroît la vulnérabilité aux stress biotiques.

En réponse aux défis actuels et émergents, la **FAO a élaboré un cadre stratégique pour 2022-2031** approuvé par la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO en juin 2021. Le but de ce cadre est d'assurer la transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables grâce à de meilleures pratiques de *production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et de meilleures conditions de vie*, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Il s'agit d'un principe directeur et d'un modèle fonctionnel novateur qui vise à orienter la manière selon laquelle la FAO contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies du Programme 2030. Dans ce cadre, **une action**

mondiale axée sur le développement vert de produits agricoles spéciaux : Un Pays Un Produit Prioritaire (OCOP) (ci-après «OCOP») a été développée.

L'agriculture verte est une approche clé du développement durable dans le cadre des défis mondiaux actuels. Le but de l'agriculture verte est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la résilience, assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que des revenus plus élevés pour les petits producteurs, améliorer le bien-être humain, créer des opportunités d'emploi et un travail décent pour tous sans pour autant épuiser les ressources naturelles, et conserver le bon fonctionnement des écosystèmes terrestres actuels et futurs. Elle utilise des pratiques, des technologies et des innovations agricoles, telles que l'agriculture intelligente face au climat, la biotechnologie et les approches agroécologiques, la foresterie durable, l'aquaculture, la pêche et la gestion des sols, la prévention et la gestion des risques de catastrophe, et autres.

Les produits agricoles spéciaux (PAS) sont des produits agricoles présentant des qualités uniques et des caractéristiques particulières liées à leur situation géographique, aux pratiques agricoles et aux patrimoines culturels. Par rapport à des cultures vivrières de base, les PAS n'ont pas encore pleinement bénéficié des programmes de développement agricole et rural. Ils sont un exemple important de produits agricoles qui contribuent à assurer la sécurité alimentaire et des régimes alimentaires sains. Ils soutiennent une bioéconomie durable et améliorent les moyens de subsistance des agriculteurs et la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité. Les PAS comprennent toutes sortes de produits agricoles, avec le potentiel d'intégration dans les chaînes de valeur et les marchés nationaux et internationaux traditionnels et à forte valeur ajoutée. Les PAS sont étroitement liés, mais sans s'y limiter, aux produits comportant une **indication géographique (IG)**, qui est un signe utilisé sur des produits d'origine géographique spécifique et possèdent des qualités ou une réputation attribuée au lieu d'origine. Les qualités spécifiques sont le résultat de facteurs naturels ou humains locaux. Cependant, les IG sont protégées par des droits de propriété intellectuelle.

Le développement vert des PAS s'aligne étroitement sur le **mandat et l'avantage comparatif de la FAO**, y compris son expertise dans les domaines clés pour l'OCOP, et sa capacité de renforcer les liens entre les stratégies et initiatives de développement nationales de développement durable et les politiques régionales en favorisant le dialogue avec les parties prenantes pertinentes. Par ailleurs, la FAO offre un grand réseau de bureaux nationaux et régionaux, une capacité institutionnelle et technique et des liens étroits avec d'autres agences des Nations Unies concernées et les programmes et initiatives de la FAO, ce qui permettra d'accroître les synergies et le soutien nécessaire à l'OCOP.

Afin de promouvoir des systèmes agroalimentaires inclusifs, rentables et écologiquement durables grâce au développement vert des PAS, l'OCOP relèvera **cinq grands défis mondiaux**, notamment : i) accroître la productivité et garantir l'accès à des

régimes alimentaires sains et abordables ; ii) réduire les pertes de récoltes et de nourriture ; iii) économiser l'eau et optimiser l'utilisation des sols ; iv) réduire les intrants chimiques agricoles ; et v) atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique.

Il y a récemment une stagnation des rendements des cultures céréalières principales du monde, notamment le maïs, le riz et le blé, avec une augmentation de rendement annuelle d'environ un pour cent, ce qui est insuffisant pour doubler la production alimentaire d'ici 2050. En outre, une faible productivité agricole et des chaînes d'approvisionnement alimentaire inefficaces, ainsi que les chocs climatiques, font grimper le coût des régimes alimentaires sains, les rendant inabordable pour 3 milliards de personnes dans le monde. Par ailleurs, selon le produit et la région géographique, environ un tiers des aliments produits dans le monde destiné à la consommation humaine est chaque année perdu et/ou gaspillé, au cours des étapes de post-récolte, de vente au détail et de consommation. La déforestation, qui résulte principalement de la production agricole massive, contribue de manière significative à la perte de biodiversité et, depuis 1990, une superficie nette de 178 millions d'hectares de forêt a été perdue.

Environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des zones agricoles qui connaissent des niveaux très élevés de stress hydrique et de fréquence de sécheresse, et l'agriculture est de loin le plus grand utilisateur d'eau, représentant plus de 70 pour cent des prélèvements d'eau dans le monde, suivie par l'industrie et les municipalités. Au cours des 40 dernières années, le monde a perdu un tiers de sa superficie de terres arables, en partie à cause de pratiques agricoles non durables et de l'utilisation excessive d'engrais chimiques et de pesticides. Aujourd'hui, environ 33 pour cent des terres arables sont modérément à fortement dégradées en raison de l'érosion des sols, de l'acidification, de la salinisation, du compactage et de la pollution chimique.

L'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et de plastiques n'a pas cessé d'augmenter avec des impacts négatifs sur les fonctions microbiennes du sol contribuant à la pollution de l'eau et engendrant de graves conséquences pour la santé humaine. Les systèmes agroalimentaires contribuent également au changement climatique et subissent, en même temps, les conséquences de ce changement. Environ 21 à 37 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont directement causées par le système alimentaire. Par conséquent, les mesures d'atténuation et d'adaptation doivent viser la création de systèmes agricoles durables et résilients à long terme.

Afin de relever ces défis aux niveaux mondial, régional et local, l'OCOP vise les objectifs suivants : i) faciliter le développement de chaînes de valeur durables et inclusives pour l'agriculture familiale et les petits exploitants, ii) soutenir les membres dans la mise en œuvre des cadres de programmation par pays, iii) renforcer la mise en œuvre du cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et iv) contribuer à la réalisation des ODD de l'ONU pour le programme de 2030.

En plaçant les modèles de production et de distribution/marketing des petits exploitants et de l'agriculture familiale au centre des interventions, l'OCOP aidera les pays à tirer parti de leur potentiel unique, et identifier les PAS adaptés à leurs systèmes de production agro-écologiques et à leur patrimoine national ou culturel, en veillant à fournir un meilleur accès à des marchés stables et agir comme un point d'entrée clé pour atteindre leurs priorités définies. Cela contribuera aux principaux domaines prioritaires du programme du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et ses quatre meilleures aspirations, notamment **une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure**, et les **ODD associés**, ODD1, ODD2 et ODD 10, ainsi que ODD3, ODD5, ODD 6, ODD12, ODD13 et ODD15.

La mise en œuvre de l'OCOP est basée sur les principes : i) d'une conception collaborative et une mise en œuvre dirigée par les pays, ii) d'un axe mis sur la demande et sur les avantages comparatifs, iii) de l'intégration de la production au sein d'une approche de la chaîne de valeur, iv) **une approche** agroécologique basée sur la région et le système de production pour la promotion des technologies vertes, et v) d'une **approche** multidisciplinaire et gouvernance multipartite.

La participation à l'OCOP est ouverte à tous les membres de la FAO. Bien qu'il soit prévu que chaque pays ne choisisse qu'un seul PAS prioritaire pour être soutenu et coordonné par la FAO, conformément aux directives relatives à l'allocation des ressources et à la part des contributions fournies par la FAO, les pays ont la possibilité d'utiliser le cadre de l'OCOP pour cibler et promouvoir d'autres PAS, grâce à leur propre financement ou à d'autres sources (modèle 1+N). L'OCOP vise l'intégration du développement des PAS dans **trois régions agro-écologiques** comprenant i) les tropiques, ii) les zones arides et iii) les régions montagneuses ; et **six catégories de produits** i) les cultures vivrières, ii) les cultures de rente, iii) les cultures horticoles, iv) la foresterie, v) l'Élevage, vi) l'aquaculture et la pêche.

La mise en œuvre de l'OCOP est prévue en **deux phases**, avec la **première phase** portant sur le développement vert des **PAS végétaux** : cultures vivrières, cultures de rente, cultures horticoles et produits forestiers. Après avoir acquis de l'expérience grâce au pilotage de la première phase, la **deuxième phase** d'appui portera sur le développement vert des PAS d'**Élevage, d'aquaculture et de pêche**. Par ailleurs, l'OCOP couvre **quatre étapes de la chaîne de valeur (domaines thématiques)** : i) production verte, ii) stockage vert, iii) transformation verte, et iv) marketing vert. Si l'accent principal de l'OCOP est mis sur la production, les autres domaines thématiques des systèmes alimentaires locaux seront pris en considération. Au début, chaque pays sera invité à choisir un **maximum de trois domaines thématiques**, dont un doit être lié à la production, selon les allocations budgétaires et les opportunités de financement. Chaque domaine thématique comprend des lignes directrices techniques avec des éléments clés et des exemples de **technologies et d'innovations vertes associées**, que les pays peuvent utiliser comme source de référence complète, mais non exhaustive.

La théorie du changement de l'OCOP décrit un certain nombre de **facteurs de changement** auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires mondiaux aujourd'hui, et comment l'OCOP les abordera en faisant face aux **obstacles au progrès par le biais d'actions ciblées**, ce qui permettra de produire des résultats transformationnels et à un nouveau paradigme contribuant à **l'amélioration de systèmes agroalimentaires** et des chaînes de valeur.

L'impact attendu de l'OCOP est l'amélioration des systèmes agroalimentaires et l'augmentation des opportunités de marché encore plus durables pour les petits exploitants et les exploitations agricoles familiales, grâce au développement et à l'intégration de chaînes de valeur des PAS PLUS efficaces, inclusives, durables, résilientes et diversifiées.

Il est prévu que les objectifs attendus de l'OCOP ciblent **quatre résultats qui** contribueront aux quatre meilleurs aspirations (impacts ambitieux) du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO en particulier : i) des systèmes de production productifs et résilients sont créés ; ii) la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et des régimes alimentaires sains et abordables sont assurés ; iii) l'environnement est durablement amélioré ; et iv) une croissance économique inclusive est assurée.

Les activités ciblées contribueront à **cinq produits attendus** : i) des réseaux techniques d'innovation et de transformation du développement vert des PAS sont mis en place ; ii) les technologies pour le développement vert des PAS sont diffusées ; iii) des catalyseurs pour le développement vert des PAS sont formulés et appliqués ; iv) des plates-formes efficaces d'accès au marché pour le développement vert des PAS sont formulées ; et v) un mécanisme de coordination efficace pour le développement vert des PAS à l'échelle nationale est établi.

L'OCOP a été conçu comme étant un **programme quinquennal (2021-2025)**, et a été lancé en 2021. Au cours de de la période de 2022-2024 des activités majeures sont prévues pour l'intégration, la démonstration, la validation et la mise à l'échelle des pratiques de développement vert. Le plaidoyer sera accéléré et les résultats seront reproduits et intensifiés en 2025, avec une stratégie de sortie claire où le soutien de la FAO sera réduit et l'appropriation par les pays prendra le relais.

Suite à l'élaboration d'un plan détaillé **de mobilisation des ressources et d'une stratégie de partenariat**, les ressources seront mobilisées aux niveaux mondial, régional et national en mettant en synergie les sources de financement internes et externes et autres formes de soutien. L'appui aux pays dépendra de la disponibilité des ressources. La part des contributions fournie à travers la FAO dépendra du statut du pays et de sa condition économique tel que défini par la classification des pays des Nations Unies.

Un mécanisme efficace d'organisation et de **coordination est en cours de mise en œuvre pour établir** l'OCOP à **trois niveaux** : i) un comité de pilotage à l'échelle

mondiale a été mis en place au siège de la FAO pour superviser la mise en œuvre de l'OCOP ; ii) un groupe d'organisation régional sera établi pour chaque région afin de coordonner la mise en œuvre dans la région ; et iii) un groupe de travail national pour chaque membre participant sera créé par chaque pays pour la mise en œuvre des activités au niveau national.

L'OCOP favorisera **les synergies internes** et sera étroitement lié à toutes les initiatives et tous les programmes concernés de la FAO et des Nations Unies. En outre, la **coopération et la collaboration externes** seront facilitées et promues, y compris la coopération technique et la mobilisation des ressources.

Les sources médiatiques et les canaux de communication pertinents seront explorés afin de promouvoir activement la mise en œuvre de l'OCOP, y compris, la sensibilisation, la mise à jour et la diffusion des informations, et la promotion et la facilitation de l'accès aux marchés aux niveaux local, national, régional et mondial.

Tous les membres de la FAO sont encouragés à rejoindre l'OCOP et à soumettre des propositions en fonction de leurs propres demandes, priorités et avantages comparatifs. Les propositions soumises à la FAO par les Membres doivent être présentées sous forme de notes conceptuelles, alignées sur les cadres de programmation par pays, les priorités régionales, le cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, les objectifs de développement durable et d'autres initiatives et programmes pertinents de la FAO.

La demande officielle pour les projets ainsi que la note conceptuelle doivent être soumises par le gouvernement national au Bureau de la FAO dans le pays, puis seront soumises au bureau régional pour examen et hiérarchisation. Le Bureau régional soumettra la note conceptuelle révisée au Secrétariat de l'OCOP pour consolidation, et enfin au comité de pilotage de la FAO pour approbation.

1. Introduction

1.1 Importance de la production agricole

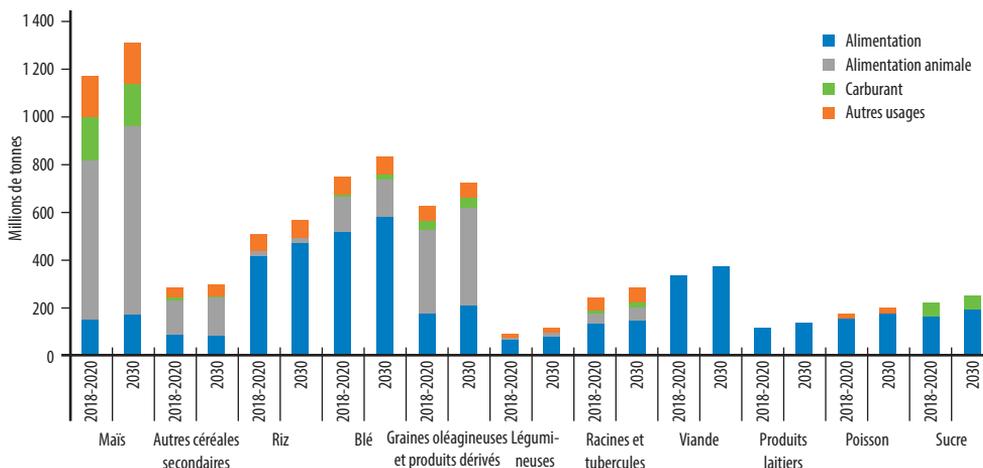
La production agricole fournit les nécessités de base de la vie, y compris **la nourriture, les aliments pour animaux, les fibres et le carburant**, ainsi qu'un **environnement convivial**, assurant **la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des régimes alimentaires sains** et offrant un soutien aux **moyens de subsistance et la croissance économique des agriculteurs**.

Relever les défis de **la faim**, de **l'insécurité alimentaire** et de **la malnutrition** sous toutes leurs formes dans un contexte d'une population mondiale en croissance rapide, la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique représentent des objectifs clés du Programme de 2030 pour le développement durable.

Cependant, malgré des progrès remarquables vers l'augmentation des revenus et de la richesse à l'échelle mondiale, des milliards de personnes sont encore confrontées à une pauvreté omniprésente, à la faim et à la malnutrition, ainsi qu'à diverses dimensions d'inégalité, de chômage, de migration, de maladie et de privation de biens et de services essentiels. Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 60 millions. Il y a encore environ 750 millions de personnes sous-alimentées, tandis que près de deux milliards de personnes souffrent de surpoids et d'obésité, ce qui indique une alimentation et un mode de vie malsains. On estime que 700 millions de personnes, principalement en Afrique et en Asie du Sud, vivent dans l'extrême pauvreté et que plus de 650 millions de personnes pourraient encore être confrontées à la faim d'ici 2030. Cela souligne que des actions essentielles sont nécessaires pour transformer les systèmes agroalimentaires afin d'accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et réduire les inégalités en matière d'accès à l'alimentation (FAO *at al.*, 2021).

Les systèmes agroalimentaires, qui englobent les cultures, la foresterie, l'Élevage, l'aquaculture et la production halieutique, jouent un rôle essentiel dans la résolution du problème de la demande croissante de nourriture, d'aliments pour animaux, de fibres et de carburant (figure 1), qui est étroitement liée à l'augmentation de la population mondiale (OCDE et FAO, 2021). Les systèmes agroalimentaires contribuent également de manière substantielle à divers **objectifs de développement durable (ODD)**, en particulier l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 10 (Inégalités réduites).

La production **agricole** jette les bases d'une agriculture durable, car elle représente plus de 80 pour cent des calories dans l'alimentation humaine. On estime que d'ici 2050, la production alimentaire devra augmenter de plus de 50 pour cent pour



Remarque : Le broyage des graines oléagineuses n'est pas déclaré, car l'utilisation de l'«huile végétale» et de «tourteau protéique» sont incluses dans le total ; les produits laitiers se rapportent à tous les produits laitiers en unités d'équivalent lait solide ; les biocarburants de sucre se rapportent à la canne à sucre et à la betterave à sucre, convertis en unités d'équivalent sucre.

Figure 1. Utilisation mondiale des principaux produits de base et prévisions jusqu'en 2030

Source : OCDE et FAO. 2021. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr>

répondre aux demandes prévues d'une population croissante, de changements de régime alimentaire et d'augmentation de la consommation de biocarburants, et que 80 pour cent de ces besoins devront provenir de produits végétaux (OCDE et FAO, 2021). Les forêts ne sont pas seulement la source de bois d'œuvre et de plusieurs produits forestiers non ligneux (fruits, noix, plantes comestibles, insectes, champignons, baies, etc.), mais elles jouent également un rôle clé dans la production alimentaire durable. En outre, les forêts fournissent des services écosystémiques, y compris des services de pollinisation pour l'agriculture, où jusqu'à 35 pour cent des cultures mondiales dépendent des pollinisateurs pour leur production (Klein *et al.*, 2007). Les pollinisateurs bénéficient de divers habitats naturels pour le fourrage et la nidification, surtout lorsque ceux-ci sont limités dans les systèmes de production végétale. Les pratiques de gestion du paysage et des forêts peuvent contribuer à assurer la disponibilité continue des pollinisateurs et ainsi accroître la résilience et la productivité de la foresterie et de l'agriculture (Krishnan *et al.*, 2020).

Les aliments d'origine animale provenant de la production **animale** contribuent à 18 pour cent de l'énergie alimentaire mondiale et à 35 pour cent de la consommation de protéines, avec une contribution variable entre les régions, le sexe et les niveaux de revenu, et fournissent des vitamines essentielles et divers composés bioactifs.

Bien qu'ils ne soient pas riches en calories, **les poissons et les produits du poisson** sont appréciés et importants pour leurs protéines de haute qualité et les acides aminés essentiels, les acides gras polyinsaturés et les micronutriments, tels que les vitamines et les minéraux. Les données probantes montrent qu'un régime alimentaire avec un pourcentage élevé d'ingestion de poisson contribue à une longue espérance de vie, en raison de la faible teneur en cholestérol et en gras saturés (FAO, 2020a).

L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont en hausse dans presque toutes les régions du monde, et les répercussions **socioéconomiques** de la pandémie actuelle de la covid-19 ont aggravé les difficultés préexistantes pour les communautés rurales, notamment en limitant **l'inclusion des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, une faible résilience aux changements climatiques et le risque de chocs économiques**. Par exemple, la covid-19 a contribué principalement aux récentes hausses des prix des aliments, à la réduction du PIB mondial de 3,5 pour cent en 2020 et aux 124 millions de personnes supplémentaires poussées dans l'extrême pauvreté. Cela pourrait creuser l'écart de pauvreté entre les sexes et, en combinaison avec le mouvement restreint et l'isolement social, accroître la vulnérabilité des femmes à la violence au foyer (ONU, 2021a).

Le **Cadre stratégique de la FAO pour la période 2022-2031**, approuvé par la 42e session de la Conférence de la FAO en juin 2021, met l'accent sur la transformation en systèmes agroalimentaires **PLUS** efficaces, inclusifs, résilients et durables pour une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et de meilleures conditions de vie ne laissant personne de coté (FAO, 2021a). Le Cadre stratégique sert d'outil d'orientation et de modèle d'affaires innovant articulant la façon dont la FAO soutiendra la réalisation du Programme 2030. À cet égard, la FAO aidera les Membres à aborder les dimensions économiques, sociales et environnementales interreliées des systèmes agroalimentaires afin de produire plus avec moins, en utilisant des approches novatrices et durables.

Renforcer les capacités nationales en matière de développement durable de la chaîne de valeur, y compris l'amélioration et la gestion des cultures, la fertilité et la restauration des sols, la nutrition des plantes et la lutte intégrée contre les ravageurs, ainsi que la gestion post-récolte, le stockage, le transport, la transformation, et le marketing sont des éléments clés pour accroître le rendement des cultures et l'accès aux marchés, et fournir des régimes alimentaires sains et nutritifs. Les **défis mondiaux** actuels et émergents doivent être relevés tout en améliorant les moyens de subsistance des petits producteurs dans le monde et d'autres acteurs des systèmes agroalimentaires dans le contexte des changements climatiques et environnementaux. D'autre part, les systèmes agroalimentaires et leurs chaînes de valeur connexes manquent encore **d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation**, tout en tirant parti de l'utilisation intensive d'intrants chimiques et de ressources naturelles.

1.2 Importance des produits agricoles spéciaux

Bien qu'il soit généralement admis que les systèmes de production agricole fondés sur quelques cultures seulement sont plus vulnérables aux stress biotiques, on estime que 75 pour cent des aliments consommés ne proviennent que de 12 espèces végétales et cinq espèces animales (FAO, 2004). Des recherches récentes (Furman *et al.*, 2021) ont montré que seulement neuf espèces végétales (canne à sucre, maïs, riz, blé, pommes de terre, soja, palmier à huile, betterave à sucre et manioc) représentent plus de 66 pour cent de toute la production agricole et 53 pour cent des calories quotidiennes moyennes mondiales, en dépit du fait que près de 400 000 plantes supérieures ont été décrites et environ 27 600 sont comestibles (figure 2).

Par conséquent, afin d'assurer des modes de consommation et de production durables, et exploiter le potentiel de développement de la chaîne de valeur des produits alimentaires et agricoles traditionnels, il est nécessaire de promouvoir les innovations vertes pour des cultures durables, la sylviculture, l'élevage, l'aquaculture et la production halieutique.

Les produits agricoles spéciaux (PAS) ont des qualités uniques et des caractéristiques particulières qui sont associées aux emplacements géographiques, aux pratiques agricoles et aux héritages culturels. Par rapport aux cultures vivrières de base, les PAS n'ont pas encore pleinement bénéficié des programmes de développement agricole et rural.

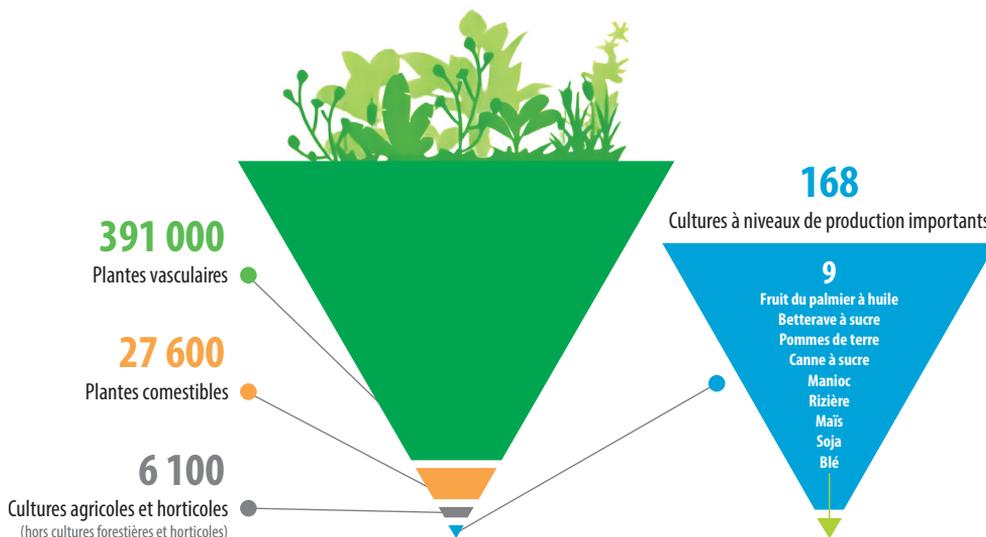


Figure 2. «L'Entonnoir» de la biodiversité végétale

Source : Furman, B., Noorani, A., et Mba, C. 2021. *On-Farm Crop Diversity for Advancing Food Security and Nutrition*. In *Landraces-Traditional Variety and Natural Breed*. IntechOpen. www.intechopen.com/chapters/75291

Ils peuvent contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire et à des régimes alimentaires sains, soutenir une bioéconomie durable et améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité. Les PAS incluent toutes sortes de produits, reconnus (ou susceptibles d'être reconnus) comme des produits emblématiques de l'agriculture nationale ou locale, avec une qualité unique et des caractéristiques particulières associées aux pratiques agricoles et aux facteurs géographiques. Les PAS peuvent inclure une grande diversité de produits, par exemple les produits horticoles comprennent à eux seuls les fruits, les légumes, les cultures de racines et de tubercules, les herbes et condiments, les plantes ornementales et les champignons. Par conséquent, les PAS ont un énorme potentiel d'intégration dans les chaînes de valeur, les marchés et le commerce locaux, régionaux et mondiaux. Le développement de PAS peut aider à relever les défis mentionnés ci-dessus, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les contraintes en matière de ressources naturelles, la pollution de l'environnement, la perte de biodiversité, la dégradation écologique et le changement climatique. Il est donc crucial de promouvoir le **développement vert** des PAS.

Les PAS sont étroitement liés à l'**indication géographique (IG)**, qui est un signe utilisé sur les marchandises ayant un origine géographique spécifique et possédant des qualités ou une réputation dues à cette origine. Le plus souvent, une IG se compose du nom du lieu d'origine. Les qualités spécifiques impliquées sont le résultat de facteurs naturels ou humains locaux. Les IG sont protégées par les droits de propriété intellectuelle (DPI) conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce et à la Loi de Genève (FAO, 2019d). L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (oriGIn) représente les IG d'une grande variété de secteurs de plus de 40 pays, faisant campagne pour la protection juridique efficace et l'application des IG aux niveaux national, régional et international. À l'échelle mondiale, il y a environ 8 600 IG, dont la plupart se trouvent en Europe (45 pour cent) et en Asie (40 pour cent), répartis de manière équitable entre les produits alimentaires et les produits non alimentaires. Parmi les produits alimentaires, la majorité sont des « fruits, légumes et céréales, frais ou transformés » (42 pour cent), suivis des « produits animaux frais » (9 pour cent) et du « fromage » (8 pour cent). Parmi les produits non alimentaires, le « vin » représente 61 pour cent de l'ensemble de l'IP, suivi des « spiritueux » (9 pour cent), des « fibres et textiles » (6 pour cent) et des « minéraux transformés » (5 pour cent) (oriGIn, 2022).

1.3 Développement vert des produits agricoles spéciaux

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Notre programme commun » (ONU, 2021a), les choix que nous faisons aujourd'hui devraient se traduire par un avenir plus vert, meilleur et plus sûr. Nous devrions penser à long terme, offrir davantage aux jeunes et aux générations futures et être mieux

préparés pour relever les défis futurs. À cet égard, l'**agriculture durable** doit satisfaire les besoins des générations actuelles et futures, tout en assurant la rentabilité, la santé environnementale et l'équité sociale et économique (FAO, 2020b). Pour atteindre la durabilité, les systèmes agroalimentaires doivent produire plus avec moins, minimiser l'impact sur l'environnement et préserver les ressources naturelles. L'**agriculture verte** est une approche clé pour le développement durable dans le contexte des défis mondiaux actuels. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à accroître la résilience, à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, à accroître les revenus des petits producteurs, à améliorer le bien-être humain, à créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, sans épuiser les ressources naturelles, et tout en maintenant le bon fonctionnement des écosystèmes de la terre, aujourd'hui et à l'avenir. L'agriculture verte utilise des pratiques, des technologies et des innovations agricoles qui respectent l'environnement telles que l'agriculture intelligente face au climat (CSA), les approches biotechnologiques et agroécologiques, la gestion de la fertilité et de la santé des sols, la prévention des risques de catastrophe et autres productions durables dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de l'aquaculture et de la pêche (FAO, 2021b; FAO, 2021c).

Bien que bon nombre des pratiques et des principes pour le développement de produits agricoles communément connus soient également appropriés pour le développement écologique des PAS, la plupart des PAS sont fondamentalement différents de ceux-là. En outre, le marché à forte valeur ajoutée et le potentiel commercial ainsi que la qualité critique et la saveur caractéristiques des PAS exigent une attention particulière. Par conséquent, les technologies vertes pour la production, le stockage, la transformation et le marketing des PAS sont à forte intensité de connaissances et de main-d'œuvre et nécessitent des intrants de haute qualité et des procédures opérationnelles normalisées (PON), l'amélioration de la chaîne de valeur, le développement des capacités, un environnement favorable et des innovations adaptées au contexte du pays.

Le développement vert dans la production végétale comprend la promotion et l'intégration continues de pratiques et de technologies novatrices et écologiques telles que l'agriculture de conservation (AC), la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), l'agriculture biologique, l'ASC, la numérisation, la précision et la mécanisation durable, en plus des semences de haute qualité de variétés adaptées et améliorées, des systèmes de culture diversifiés et une gestion durable des sols, de l'eau, des nutriments, des ravageurs et des maladies.

Les technologies innovantes et vertes jouent un rôle clé pour assurer une augmentation durable de la productivité agricole tout en assurant la rentabilité, la santé environnementale et l'équité sociale et économique. Par exemple, la AIC a soutenu l'agriculture avec les trois principaux objectifs suivants : assurer la croissance durable de la productivité et les revenus agricoles, adapter et renforcer la résilience

au changement climatique, et réduire et/ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre, appuie la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Parfois, une action visant à faire progresser un objectif des ODD crée un compromis lié à un autre. Toutefois, ces compromis sont gérables et une planification minutieuse peut garantir leur réduction au minimum (FAO, 2019a).

Par conséquent, le développement vert des PAS vise les connaissances, la technologie, l'innovation et les pratiques qui peuvent mener à des décisions plus respectueuses de l'environnement et plus responsables sur le plan écologique afin de transformer les systèmes agroalimentaires et soutenir les ressources naturelles. **La promotion du développement vert des PAS** a le potentiel de contribuer de manière significative aux objectifs de développement durable, et constitue une occasion de répondre à la demande alimentaire croissante, de réduire la sensibilité du système agricole et alimentaire aux chocs, réduire la vulnérabilité des agriculteurs et améliorer l'accès des consommateurs à des aliments diversifiés, nutritifs et salubres.

1.4 Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux

La FAO a lancé et développé l'**Action mondiale pour un développement vert des produits agricoles spéciaux**, « **Un pays, un produit prioritaire** » (OCOP) (ci-après «OCOP»), basée sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Elle favorisera des systèmes agroalimentaires inclusifs, rentables, résilients et durables sur le plan environnemental grâce au développement écologique des PAS. Cet objectif sera atteint en optimisant la structure, la fonctionnalité et les services des systèmes de production et des chaînes de valeur des PAS, en minimisant les pertes de production et de rendement, la dégradation des ressources naturelles et la perte de biodiversité, les pertes de cultures et d'aliments, et l'utilisation non durable des intrants chimiques, tout en maximisant les bénéfices intégrés. L'objectif de l'OCOP est de soutenir la transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables, contribuant finalement à la réalisation de la vision de la FAO de ses Quatre Meilleures aspirations (meilleure production, meilleure nutrition, meilleur environnement et meilleure vie) et à la mise en œuvre des domaines prioritaires du programme (DPP).

L'OCOP a été formulé en référence au concept « Un village, un produit » (OVOP) né au Japon en 1979 et qui a suscité une forte attention au niveau régional et mondial. OVOP a été adopté dans de nombreuses initiatives locales avec une grande variété d'objectifs, d'approches, de gouvernance et de résultats, mais aussi plusieurs caractéristiques communes, notamment le développement de la chaîne de valeur, le développement des capacités, le partenariat, la mise en réseau et la participation communautaire (OCHA, 2017). Une revue récente de l'OVOP révèle que la stratégie en général produit des opportunités d'emploi et des revenus, outre le renforcement de la créativité et les capacités des populations locales (Hoang Thanh *et al.*, 2018).

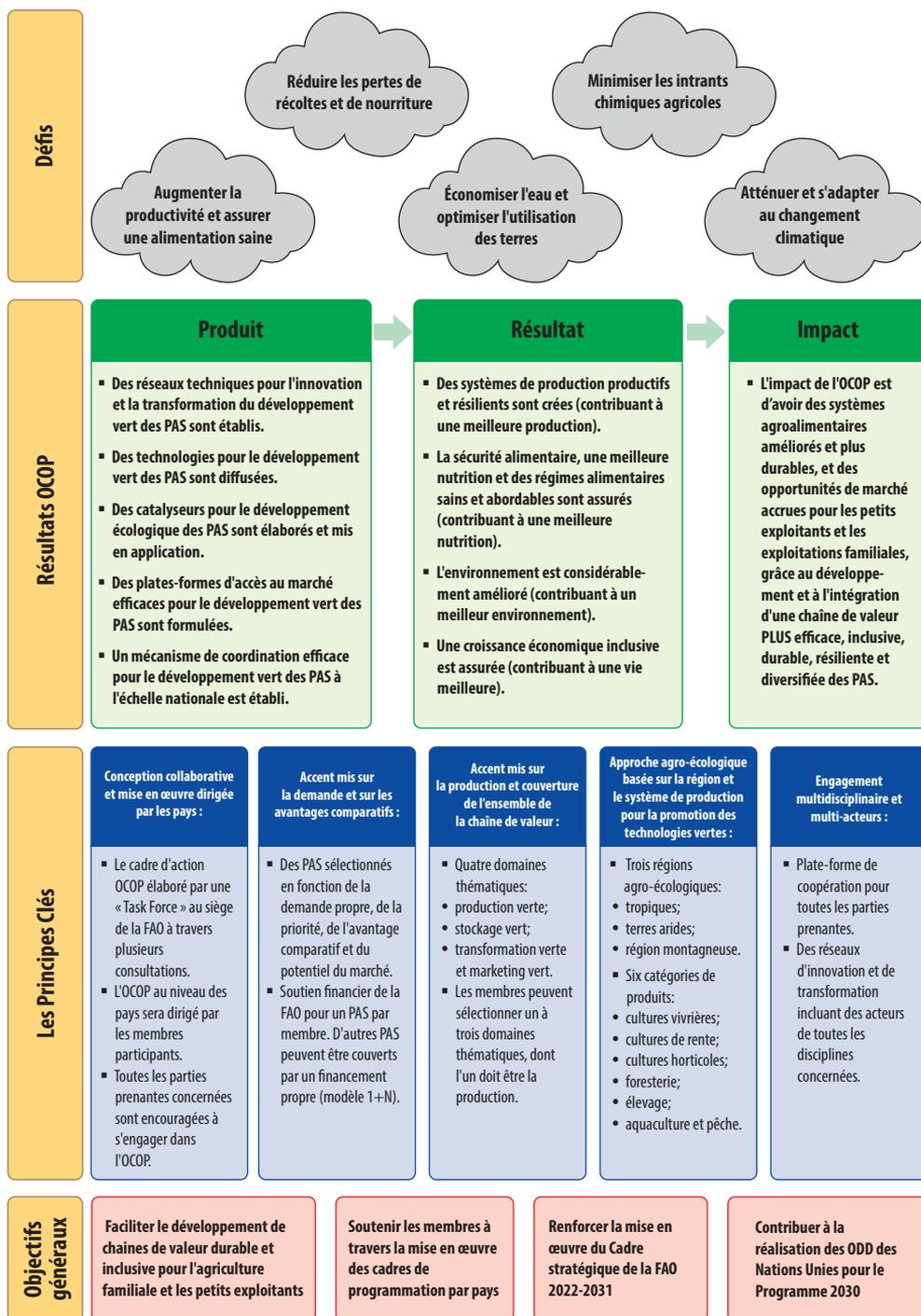


Figure 3. LOCOP en bref

Source : Compilation de l'auteur

Des consultations ont été menées par le siège de la FAO et ses bureaux régionaux, et les expériences et les enseignements tirés de l'OVOP guideront efficacement la conception et la mise en œuvre de l'OCOP. Le résultat de ces consultations a démontré la mise en œuvre réussie du concept dans un certain nombre de pays et a permis de définir les principaux goulots d'étranglement et les perspectives de développement et de promotion des PAS. Des consultations et des évaluations d'experts régionaux et nationaux supplémentaires seront menées pour analyser la situation, définir les goulots d'étranglement et sélectionner les pays pilotes, les PAS, les technologies vertes et les catalyseurs verts à développer, démontrer et promouvoir dans le cadre de l'OCOP.

Afin de faire face à **cinq grands défis mondiaux**, ce plan d'action a été élaboré avec **quatre objectifs généraux** et l'application de **cinq principes clés**, y compris **des domaines thématiques spécifiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, les régions agro-écologiques, les catégories de produits et une théorie du changement** afin d'atteindre les **objectifs de l'OCOP avec un impact tangible, des résultats et des extrants** (figure 3).

1.5 Avantages comparatifs de la FAO

La FAO est l'agence spécialisée des Nations Unies dans l'alimentation et l'agriculture et dirige les efforts internationaux pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La FAO est également la seule agence des Nations Unies qui a des programmes dédiés à l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, la foresterie et les systèmes alimentaires, pour aborder la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'égalité des sexes, l'emploi rural décent, et les défis connexes. Elle a un long palmarès de réalisations en matière d'assistance aux politiques, d'élaboration de directives techniques, de promotion de l'échange de connaissances et de sensibilisation sur ces sujets, et d'action sur le terrain pour améliorer les moyens de subsistance dans les paysages durables.

Par conséquent, la FAO a un rôle et une capacité uniques pour diriger et coordonner des initiatives et des programmes afin d'aider et de guider la communauté mondiale et les Membres dans leurs efforts pour faire face aux problèmes émergents et transformer les systèmes agroalimentaires. L'approche multisectorielle et interdisciplinaire que la FAO utilise dans son travail, la vaste gamme d'expertise et son réseau étendu de bureaux présents dans plus de 130 pays (FAO, 2021d) placent la FAO dans une position unique pour mettre en œuvre des initiatives mondiales. En outre, les partenariats avec des entités internationales, la société civile, le secteur privé et les institutions nationales renforcent sa capacité opérationnelle.

La FAO a développé une expertise dans un large éventail de domaines en rapport avec le développement agricole et elle est en mesure de relier les initiatives nationales

de développement aux politiques régionales et mondiales en favorisant le dialogue politique avec les parties prenantes concernées à différents niveaux. La FAO soutient depuis longtemps les Membres dans le développement durable des chaînes de valeur alimentaires (CVA), en collaboration avec des partenaires développant des solutions techniques, des stratégies de réponse et des documents d'orientation majeurs (FAO, 2014a; OCDE et FAO, 2016).

Afin de promouvoir les chaînes de valeur alimentaires pour des produits de base et des produits spécifiques au niveau mondial, et en collaboration avec les gouvernements, les organisations compétentes, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes concernées, La FAO a facilité la célébration des récoltes annuelles pour des produits de base spécifiques et des sujets connexes dans le domaine de l'agriculture (ONU, 2021b), dont le riz (2004), les pommes de terre (2008), les fibres naturelles (2009), la biodiversité (2010), les forêts (2011), le quinoa (2013), l'agriculture familiale (2014), les sols (2015), les légumineuses (2016), phytosanitaire (2020), les fruits et légumes (2021), la pêche artisanale et l'aquaculture (2022), les millets (2023) et les camélidés (2024).

Par ailleurs, lorsque les Décennies internationales des Nations Unies entrent dans le champ de compétences de la FAO, cette dernière le marque par la promotion, la sensibilisation et des actions, par exemple, pour la décennie internationale des déserts et de la lutte contre la désertification (2010-2020), la biodiversité (2011-2020), la nutrition (2016-2025), l'agriculture familiale (2019-2028) et la restauration des écosystèmes (2021-2030) (ONU, 2022). Par conséquent, la FAO a aidé à développer et à mettre en œuvre une série d'initiatives et à fournir des expériences et des recommandations utiles pour renforcer les CVF nationaux, y compris la nécessité de développer des plates-formes communes aux niveaux local, régional et mondial, des conseils sur les normes et standards, la prise en compte du contexte culturel et la diversité et les engagements multipartites.

Le développement vert des PAS s'aligne étroitement sur le **mandat et l'avantage comparatif de la FAO**, y compris son expertise dans les domaines clés pour l'OCOP, et sa capacité de renforcer les liens entre les stratégies et initiatives de développement nationales et les politiques régionales en favorisant le dialogue avec les parties prenantes concernées. Par ailleurs, la FAO offre un grand réseau de bureaux nationaux et régionaux, une capacité institutionnelle et technique et des liens étroits avec d'autres agences des Nations Unies concernées et les programmes et initiatives de la FAO, ce qui permettra d'accroître les synergies et le soutien nécessaire à l'OCOP.

2. Justification

L'OCOP a été conçu pour faire face aux **cinq grands défis mondiaux** auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires actuels. Pour relever ces défis, l'OCOP intégrera, démontrera et diffusera les technologies vertes et leurs catalyseurs verts respectifs pour les PAS, sur la base de preuves et d'innovations scientifiques, de connaissances et d'expériences locales. Ces défis et d'autres ont été discutés lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) organisé en septembre 2021. L'UNFSS ouvrait la voie à **la transformation des systèmes alimentaires mondiaux** et, dans le but de **garantir l'accès à des aliments sûrs et nutritifs** pour tous, **en passant aux modes de consommation durables, stimuler la production favorable à la nature**, promouvoir des moyens de **subsistance équitables** et **renforcer la résilience** aux vulnérabilités, aux chocs et au stress. Lors des dialogues et réunions préparatoires au Sommet, environ **150 pays** ont annoncé des engagements volontaires pour garantir des systèmes alimentaires **PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables** dans le monde.

2.1 Augmenter la productivité et assurer une alimentation saine

Répondre à une demande alimentaire croissante (+50 pour cent d'ici 2050) nécessite une production accrue tout en garantissant des normes de sécurité alimentaire, à travers le développement de variétés de cultures et de races animales améliorées, la promotion d'une gestion sûre et intégrée des maladies et des ravageurs, et l'adoption et la promotion d'une production améliorée, technologies de transformation et de gestion du stockage. Cependant, plusieurs rapports soulignent le défi de répondre à la demande croissante, y compris des rapports sur la stagnation des rendements des principales cultures céréalières du monde (maïs, riz et blé) avec des augmentations de rendement annuelles de 0,9 à 1,6 pour cent, ce qui est inférieur à l'augmentation annuelle de 2,4 pour cent nécessaire pour doubler la production mondiale d'ici 2050 (Ray *et al.*, 2012; Ray *et al.*, 2013). Parallèlement au développement de variétés de cultures améliorées, l'utilisation de variétés paysannes et de variétés locales est une option pour relever le défi. À cet égard, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) établit un système mondial pour fournir l'accès au matériel phytogénétique et assurer le partage des avantages de l'utilisation de ce matériel génétique.

La partie majeure de la **demande alimentaire supplémentaire** devrait provenir des pays à revenu faible ou moyen (figure 4). Par conséquent, l'augmentation de la production des cultures, de la foresterie, de l'Élevage, de l'aquaculture et de la pêche dans les pays à revenu faible et moyen est essentielle pour répondre à la demande croissante, ainsi que des efforts pour améliorer et diversifier les régimes alimentaires et l'accès à des aliments nutritifs.

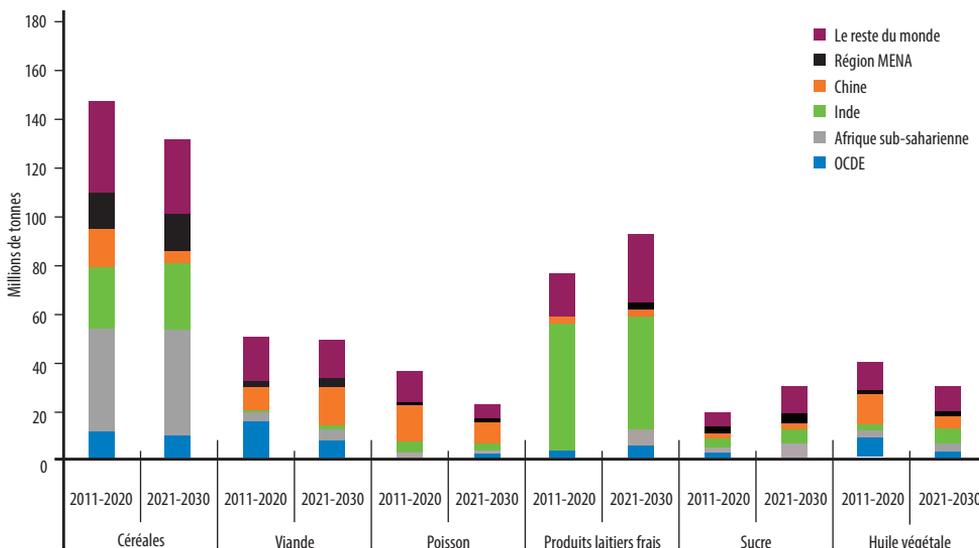


Figure 4. Contributions régionales à la croissance de la demande alimentaire

Source : OCDE et FAO. 2021. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr>

La croissance de la production **agricole** devrait augmenter de 18 pour cent au cours de la prochaine décennie, la région Asie-Pacifique contribuant à 61 pour cent de cette augmentation. Les gains de **rendement des cultures** sont les principaux moteurs et devraient représenter 88 pour cent de l'augmentation de la production. D'ici 2030, la production mondiale de **bétail et de poisson** devrait augmenter de 14 pour cent, dont la majorité (82 pour cent) devrait provenir des pays à revenu intermédiaire et faible. La production mondiale de viande devrait augmenter de 13 pour cent ou 44 millions de tonnes, en raison de l'augmentation du nombre d'animaux et de la production plus élevée par animal, la production de viande de volaille représentant 52 pour cent. La production mondiale de poisson devrait augmenter de 1,2 pour cent par an pour atteindre 201 millions de tonnes d'ici 2030, principalement en raison d'une augmentation lente mais continue de la production aquacole (OCDE et FAO, 2021).

Une faible productivité et des chaînes d'approvisionnement alimentaire inefficaces, associées par exemple au changement climatique et aux conditions extrêmes, aux ralentissements de la croissance économique, aux maladies et ravageurs des animaux et des plantes et aux conflits, font grimper le coût d'**une alimentation saine**, la rendant inabordable pour 3 milliards de personnes dans le monde. En 2019, 80 pour cent de la population africaine n'avait pas les moyens de s'offrir une alimentation saine (FAO *et al.*, 2021). Par conséquent, atteindre les objectifs nutritionnels mondiaux pour 2025 et 2030 reste un défi. En 2020, on estime que 22 pour cent des enfants de

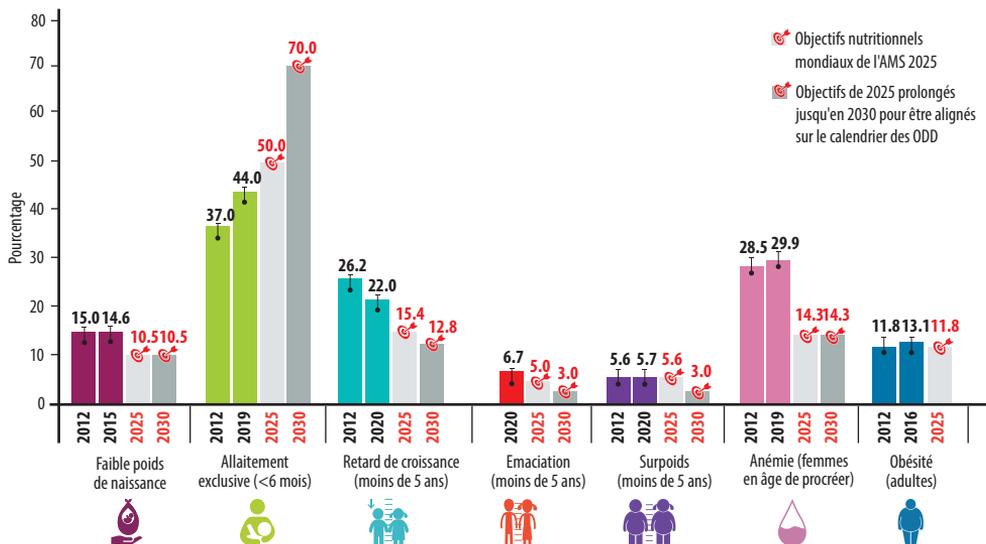


Figure 5. Défi pour atteindre les objectifs nutritionnels mondiaux de 2025 et 2030

Source : FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>

moins de 5 ans souffraient de retard de croissance, 6,7 pour cent d'émaciation et 5,7 pour cent de surpoids, tandis que 29,9 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans étaient touchées par l'anémie en 2019 (figure 5).

2.2 Réduire les pertes de récoltes et de nourriture

À l'échelle mondiale, environ 14 pour cent des aliments produits (en termes de valeur économique) sont perdus à partir du stade post-récolte jusqu'au début de la vente au détail, (FAO, 2019), tandis qu'environ 17 pour cent de la production alimentaire peut être gaspillée pendant les étapes de vente au détail et de consommation (PNUE, 2021).

De même, résumant les conclusions de plus de 800 études sur les pertes post-récolte dans le monde entier, l'IFPRI (2018) a constaté que l'étendue et la nature des pertes post-récolte varient considérablement selon la culture et le produit, ainsi que la région géographique, avec une perte de post-récolte particulièrement sévère pour les cultures horticoles et les produits animaux (figure 6).

Dans le monde, on estime que 20 à 40 pour cent de la production agricole sont perdus à cause des ravageurs et des maladies qui ont un impact direct sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur les moyens de subsistance des ménages et les

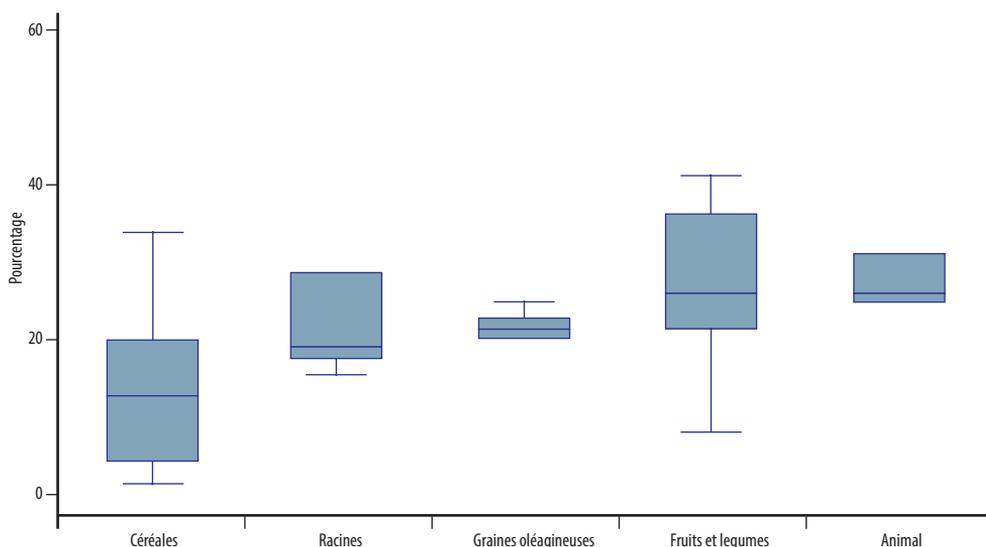
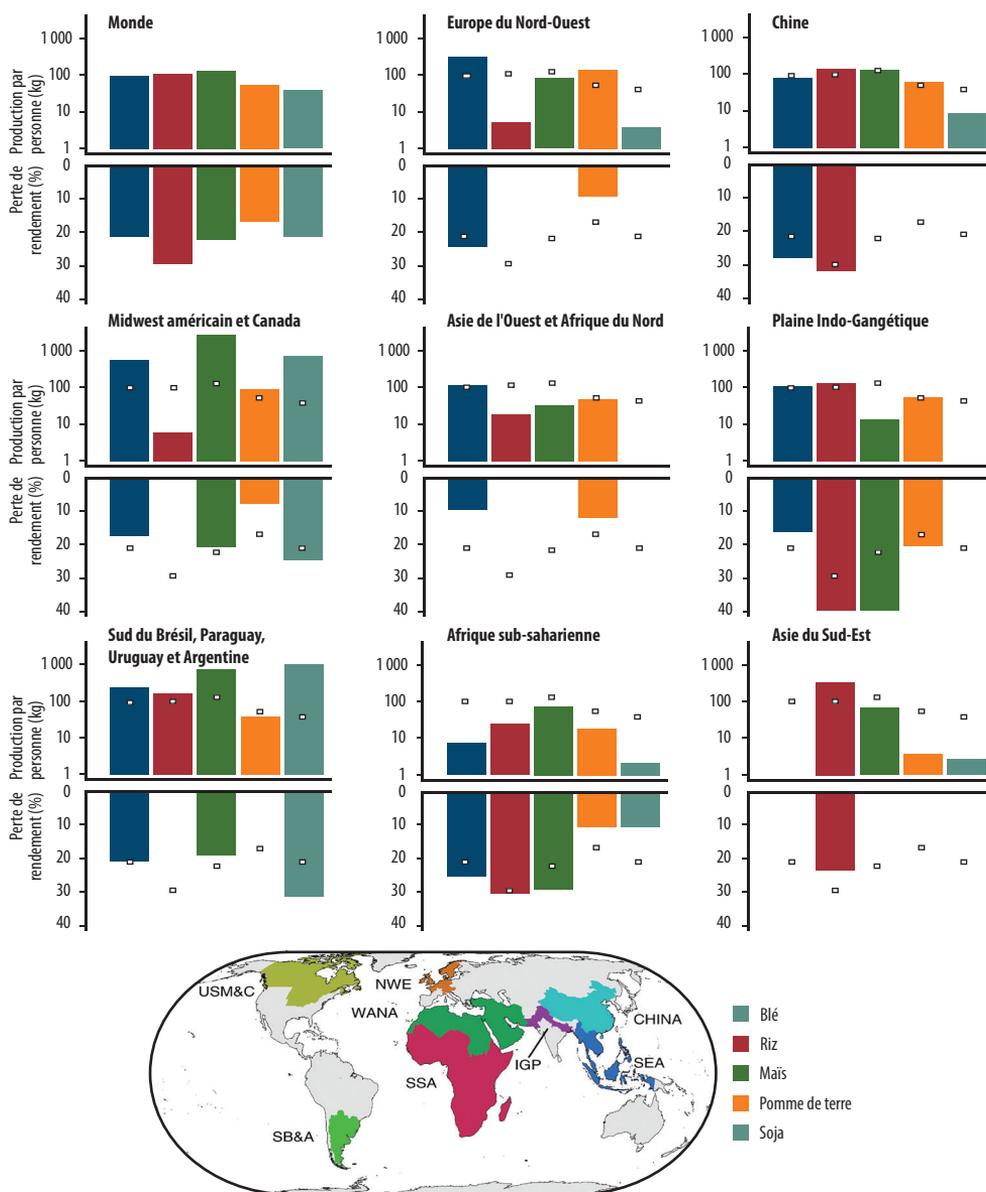


Figure 6. Perte post-récolte mondiale moyenne (en pourcentage) par produit

Source : IFPRI. 2018. *Post-Harvest losses: Global Scale, Solutions, and Relevance to Ghana*. www.ifpri.org/publication/post-harvest-losses-global-scale-solutions-and-relevance-ghana

économies nationales (CABI, 2019). Ceci est en accord avec une vaste enquête mondiale portant sur 67 pays et cinq grandes cultures vivrières, qui a révélé que les agents pathogènes et les ravageurs causent de graves pertes dans le blé (10-28 pour cent), le riz (25-41 pour cent), le maïs (20-41 pour cent), pomme de terre (8-21 pour cent) et soja (11-32 pour cent). Cependant, comme le montre la figure 7, il existe de grandes différences régionales (Savary *et al.*, 2019). À cet égard, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), en tant que traité intergouvernemental reconnu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), peut aider les pays à lutter contre la propagation et l'introduction d'organismes nuisibles et promouvoir un commerce sûr.

Les ravageurs et les maladies animales contribuent aux pertes par **l'augmentation de la mortalité, la réduction de la productivité, l'augmentation des coûts de contrôle, les pertes commerciales, la baisse de la valeur marchande et l'insécurité alimentaire** (FAO, 2016). Les impacts économiques et sociaux des ravageurs et des maladies animales ont été reconnus à l'échelle mondiale, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et les pertes de production annuelles de 25 pour cent en moyenne affectent directement les revenus et le bien-être des agriculteurs ainsi que la croissance économique de nombreux pays dépendant de la production animale. (FAO, 2020c). Les pertes mondiales estimées dues aux zoonoses transfrontalières du bétail pourraient atteindre 20 milliards de dollars par an (BM, 2010).



Remarque : NWE = Europe du Nord-Ouest ; USM et C=Midwest américain et Canada ; WANA=Asie de l'Ouest et Afrique du Nord ; IGP=Plaine Indo-Gangétique ; SB et A=Sud du Brésil, Paraguay, Uruguay et Argentine ; ASS=Afrique sub-saharienne ; MER = Asie du Sud-Est.

Figure 7. Variations mondiales de la production et des pertes de récoltes dues aux ravageurs et aux maladies pour les principales cultures

Source : Savary, S., Willocquet, L., Pethybridge, S.J., Esker, P., McRoberts, N., et Nelson, A. 2019. *The global burden of pathogens and pests on major food crops*. Nat Ecol Evol. 3(3):430-439. <https://doi.org/10.1038/s41559-018-0793-y>

2.3 Économiser l'eau et optimiser l'utilisation des sols

Le rapport de la FAO sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO, 2020e) estime que 1,2 milliard de personnes vivent dans des zones connaissant des niveaux de stress hydrique très élevés (affectant les zones irriguées) ou une fréquence de sécheresse très élevée (affectant les terres cultivées et les pâturages pluviaux). Parmi eux, 520 millions vivent dans des zones rurales, tandis que 660 millions vivent dans de petits centres urbains entourés de terres agricoles. En incluant les zones qui connaissent des niveaux élevés (en plus de très élevés) de stress hydrique et de fréquence de sécheresse, le nombre total passe à 3,2 milliards, dont 1,4 milliard vivent dans les zones rurales.

Avec une population croissante, il y a aussi une concurrence en hausse pour les ressources en eau limitées. Bien que la réduction globale de la superficie des terres agricoles depuis 2000 soit faible, les terres consacrées aux cultures permanentes et irriguées ont augmenté, et la croissance rapide des zones urbaines a remplacé tous les types d'utilisation des terres agricoles (FAO, 2021j). Les prélèvements totaux d'eau ont augmenté de façon spectaculaire au fil du temps, et bien que le rythme ait ralenti au cours des dernières décennies, la hausse se poursuit (figure 8). L'agriculture est de loin le plus grand utilisateur d'eau, représentant plus de 70 pour cent des prélèvements mondiaux d'eau, suivie par l'industrie et les municipalités (FAO, 2020e).

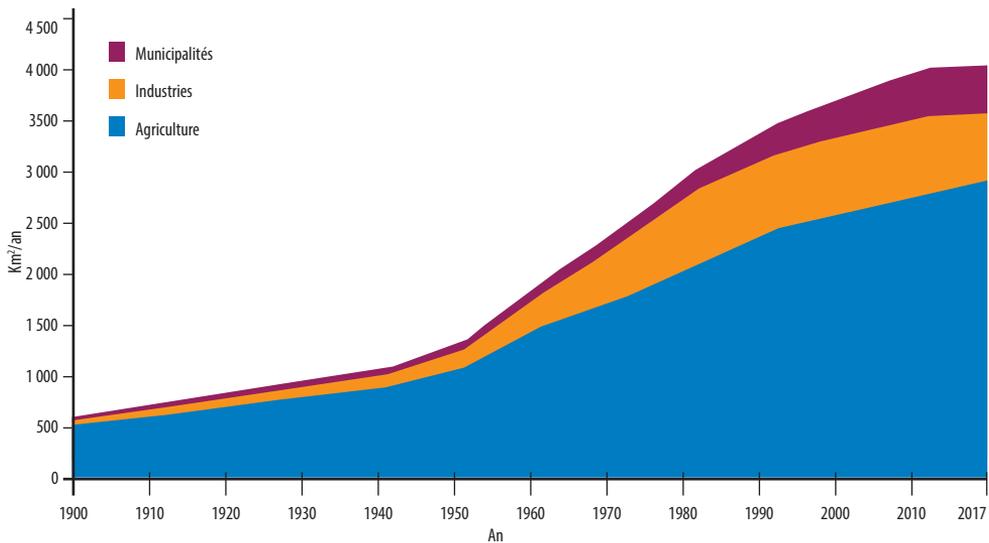
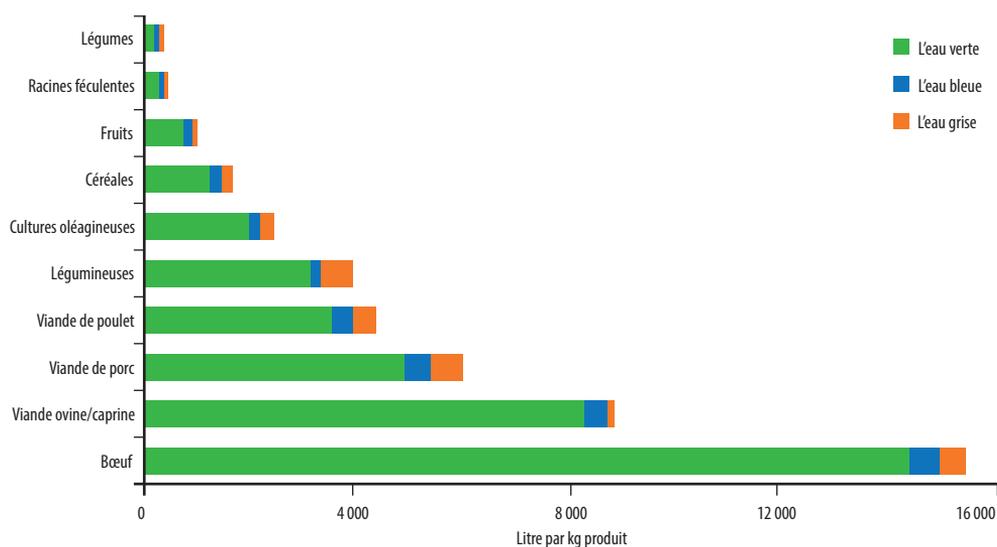


Figure 8. Prélèvements d'eau sectoriels mondiaux

Source : FAO. 2020e. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020. Relever le défi de l'eau dans l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1447fr>

La croissance de la concurrence pour l'eau est également influencée par les changements alimentaires à mesure que les pays se développent économiquement, par exemple le changement observé au niveau des préférences des céréales non transformées vers les aliments hautement transformés, les produits de l'Élevage et les cultures à haute valeur, telles que les fruits et les huiles comestibles (FAO, 2020e). De tels changements influencent la demande future en eau, car les produits de l'Élevage nécessitent beaucoup plus d'eau que les céréales, les féculents, les fruits et les légumes. La production d'un kilogramme de bœuf nécessite en moyenne 15 415 litres d'eau. La même quantité de viande ovine ou caprine nécessite environ 9 000 litres, un kilo de porc 6 000 litres et de poulet 4 300 litres. En comparaison, produire un kilo de légumes ne nécessite que 320 litres d'eau, un kilo de céréales 1 644 litres et un kilo de légumineuses 4 055 litres d'eau (figure 9). D'autre part, une évolution des régimes alimentaires vers davantage de produits à base de plantes devrait augmenter l'approvisionnement alimentaire national de 28 à 36 pour cent et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires de 7 à 14 pour cent. L'impact d'une réduction des pertes ou du gaspillage alimentaires sur l'approvisionnement alimentaire varie considérablement d'un pays à l'autre (FAO, 2019b).



Remarque : L'eau verte fait référence à l'eau de pluie consommée ; eau bleue au volume d'eau de surface et d'eau souterraine consommée (évaluée après prélèvement) du fait de la production ; d'eau grise au volume d'eau douce nécessaire pour assimiler la charge de polluants selon les normes de qualité de l'eau existantes

Figure 9. L'empreinte hydrique de certains produits alimentaires

Source : FAO. 2020e. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020. Relever le défi de l'eau dans l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1447fr>

Au cours des 40 dernières années, le monde a perdu un tiers de sa superficie de terres arables (environ 430 millions d'hectares), en raison de pratiques agricoles non durables (travail intensif du sol, labourage de terres vierges, irrigation par inondation, utilisation non durable d'engrais minéraux et de pesticides, etc.), qui contribuent à la pollution de l'environnement, à la salinisation et à l'augmentation du niveau des eaux souterraines (Cameron *et al.*, 2015). Aujourd'hui, environ 33 pour cent des terres arables sont modérément à fortement dégradées, en raison de l'érosion des sols, de l'acidification, de la salinisation, du compactage et de la pollution chimique (FAO et ITPS, 2015). Le labourage en courbes de niveau et les restrictions sur la culture des sols à forte pente (US EPA, 2008) ainsi que l'AC (Corsi et Muminjanov, 2019) sont des mesures éprouvées pour réduire l'érosion et la dégradation des sols.

L'agriculture contribue de manière significative à la perte de biodiversité et on estime qu'en raison des changements environnementaux induits par l'homme (y compris l'agriculture), un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction (IPBES, 2019). Par exemple, jusqu'à 75 pour cent de la diversité génétique des cultures ont déjà été perdues et jusqu'à 22 pour cent des 8 300 races animales du monde sont en danger. Les principales causes sont, entre autres, la déforestation, l'épuisement des eaux et la pollution. La déforestation représente l'une des menaces les plus graves pour la biodiversité, car les forêts abritent les trois quarts de la biodiversité terrestre mondiale (FAO, 2019c; FAO et UNEP 2020). La superficie forestière mondiale diminue (perte nette de 178 millions d'hectares depuis 1990), mais le taux de perte a ralenti, en raison d'une réduction de la déforestation dans certains pays et d'une augmentation de la superficie forestière dans d'autres (FAO, 2020d). Ainsi, au cours de la période 2015-2020, la perte nette de forêts était de 5 millions d'hectares par an, en raison de la déforestation de 10 millions d'hectares par an, mais compensée par 5 millions d'hectares d'expansion forestière par an, en baisse par rapport aux 8 millions d'hectares de perte de forêts par an au cours de la période 1990-2000 (déforestation de 16 millions d'hectares par an et expansion des forêts de 8 millions d'hectares par an) (figure 10).

Les sécheresses et la désertification sont responsables de la perte d'environ 12 millions d'hectares de terres chaque année (ONU, 2019). Par ailleurs, les écosystèmes d'eau douce et les zones humides sont menacés par l'épuisement excessif de l'eau et la pollution. L'essentiel de la production des pêches de capture provient des eaux côtières, où la productivité et la qualité des stocks de poissons sont gravement affectées par l'eutrophisation et la pollution due aux pesticides, aux plastiques et autres ruissellements chimiques (FAO, 2014b; FAO, 2020a).

2.4 Minimiser les intrants chimiques agricoles

La croissance mondiale de la production agricole a été obtenue principalement grâce à l'utilisation intensive d'intrants tels que les engrais chimiques et les pesticides (FAO et IWMI, 2017). Les engrais minéraux sont utilisés depuis le XIX^e siècle, mais

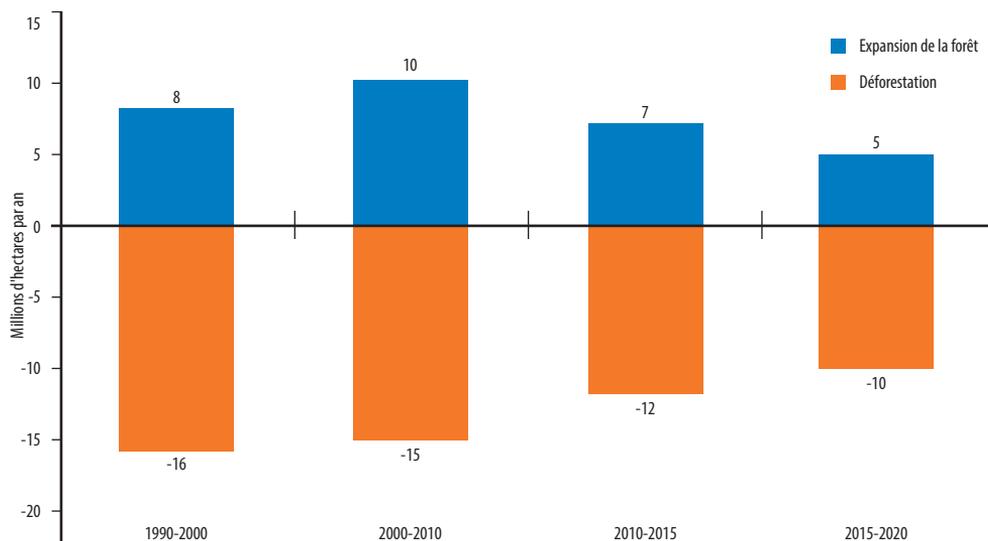


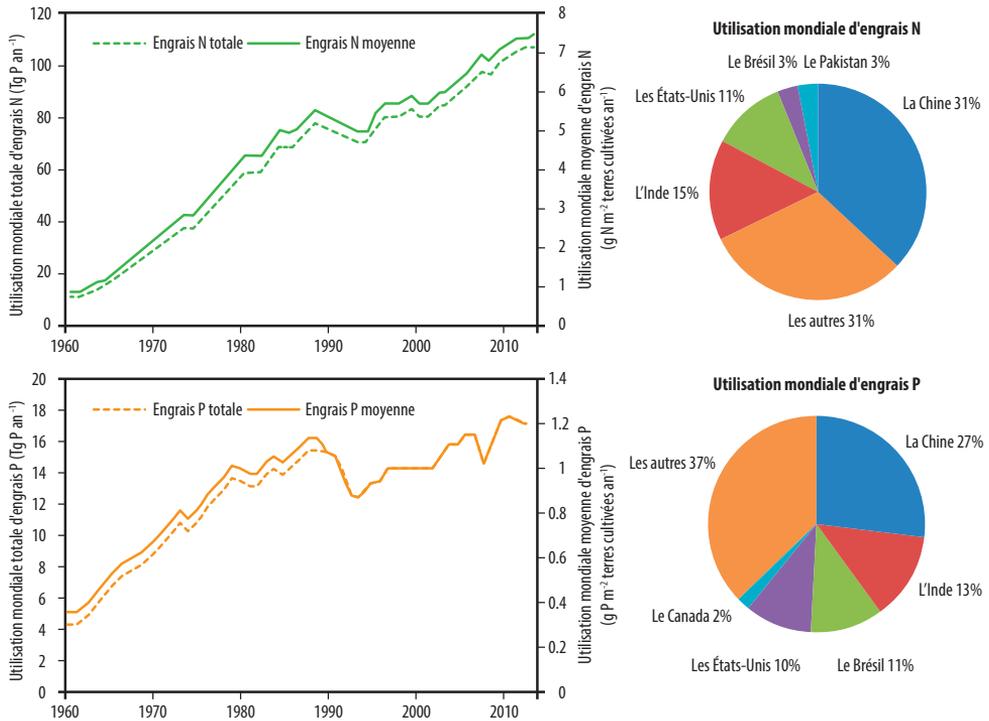
Figure 10. Taux annuel d'expansion des forêts et de déforestation, 1990-2020

Source : FAO. 2021. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>

L'utilisation d'engrais a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. La consommation annuelle mondiale d'engrais azotés (N) et phosphoreux (P) de 1991 à 2013 a augmenté d'environ neuf et quatre fois, respectivement, tandis que l'utilisation d'engrais N et P par unité de terre a augmenté d'environ huit et trois fois, respectivement. (Lu et Tian, 2017). En 2013, les cinq principaux pays consommateurs d'engrais (la Chine, l'Inde, les États-Unis, le Brésil et le Pakistan pour les engrais azotés, et la Chine, l'Inde, les États-Unis, le Brésil et le Canada pour les engrais phosphatés) représentaient globalement 63 pour cent de la consommation mondiale d'engrais (figure 11). Toutefois, il est important de noter les grandes différences régionales, alors que l'utilisation mondiale moyenne d'engrais NPK est de 135 kg/ha, 17 kg/ha seulement sont appliqués en Afrique subsaharienne, passant de 8 à 9 kg/ha en 2006. (AGRA, 2019).

Une tendance similaire peut être observée pour les pesticides dont l'utilisation totale de 1990 à 2018 est passée d'environ 2,5 millions de tonnes à 4,1 millions de tonnes, ce qui correspond à une augmentation de l'utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées de 1,80 kg/ha à 2,66 kg/ha (FAO, 2021e). Toutefois, il existe de grandes différences régionales, l'Asie étant le principal contributeur à l'utilisation mondiale de pesticides, représentant plus de 50 pour cent du total mondial en 2018 (figure 12).

La plupart des produits agrochimiques (c'est-à-dire les pesticides et les engrais chimiques) affectent négativement les fonctions microbiennes du sol et les processus



Remarque : Données en termes de quantité totale (tot) et de taux moyen par unité de superficie de terres cultivées (moy) par an. Les diagrammes circulaires montrent la proportion d'utilisation d'engrais N et P dans les cinq principaux pays consommateurs d'engrais en 2013.

Figure 11. Utilisation mondiale d'engrais azotés (N) et phosphorés (P)

Source : Lu, C. et Tian, H. 2017. *Global nitrogen and phosphorus fertilizer use for agriculture production in the past half century: shifted hot spots and nutrient imbalance*. Earth Syst. Sci. Data, 9, 181-192. <https://doi.org/10.5194/essd-9-181-2017>

biochimiques. L'altération de la diversité et de la composition de la communauté microbienne bénéfique peut être défavorable à la croissance et au développement des plantes en provoquant un déséquilibre de la fertilité du sol, en réduisant la disponibilité des nutriments et en augmentant l'incidence des maladies (Meena *et al.*, 2020).

L'empoisonnement aigu dû à l'usage des pesticides entraîne une morbidité et une mortalité humaines importantes dans le monde, en particulier dans les pays en développement, où les agriculteurs pauvres utilisent souvent des formulations de pesticides très dangereuses. L'accumulation de pesticides dans le sol, l'eau et la chaîne alimentaire, avec des effets négatifs démontrés sur l'homme, a conduit à l'interdiction généralisée de certains pesticides à large spectre et persistants (tels que le DDT et de nombreux organophosphorés), mais certains sont encore utilisés dans les pays les

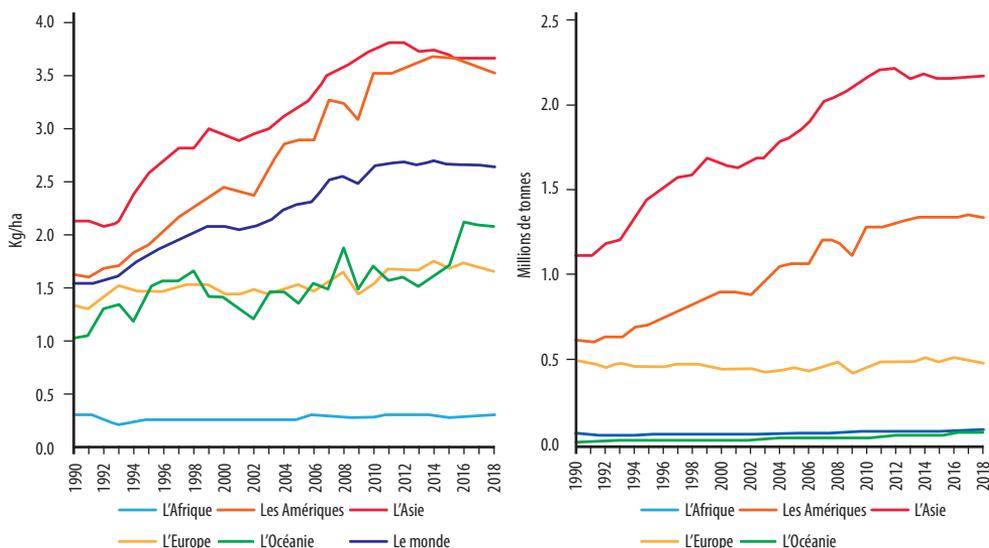


Figure 12. Utilisation régionale de pesticides par terre cultivée et quantités absolues, 1990-2018

Source : FAO. 2021e. *Pesticides use. Global, regional and country trends 1990-2018*. FAOSTAT Analytical Brief 16. <http://fao.org/documents/card/en/c/cb3411en>

plus pauvres, causant des effets aigus et probablement chroniques sur la santé. Cette tendance a été amplifiée par l'expansion des terres agricoles, puisque l'irrigation joue un rôle stratégique dans l'amélioration de la productivité et des moyens de subsistance ruraux tout en transférant la pollution aux masses d'eau. La surutilisation et l'utilisation inappropriée des intrants chimiques ont des impacts négatifs sur la santé et l'environnement et induisent des pertes économiques (Sarkar *et al.*, 2021)

Les mesures de gestion visant à réduire le risque de pollution de l'eau due aux engrais et pesticides inorganiques comprennent la limitation et l'optimisation du type, de la quantité et du moment de leur usage sur les cultures, et la promotion d'alternatives aux pesticides et engrais chimiques, par exemple l'IPM et l'utilisation de biopesticides et des engrais organiques. De plus, il a été démontré que l'agriculture de conservation maintient et restaure la santé du sol et la biomasse, réduisant ainsi le besoin d'engrais chimiques. L'établissement de zones de protection le long des cours d'eau de surface dans les exploitations agricoles et dans des zones tampons autour des exploitations agricoles s'est avéré efficace pour diminuer la migration de la pollution vers les plans d'eau. En outre, des systèmes d'irrigation efficaces réduiront les flux de retour d'eau et peuvent donc réduire considérablement la migration des engrais et des pesticides vers les plans d'eau (Mateo-Sagasta et Burke, 2010). L'utilisation du plastique est devenue partie intégrante des systèmes agroalimentaires à partir des années 1960 lorsqu'on a introduit les films plastiques dans la production agricole. La FAO a estimé que chaque année, 12,5 millions de tonnes de produits en plastique sont utilisés

dans la production végétale et animale, 37,3 millions de tonnes dans les emballages alimentaires, et l'utilisation de films plastiques devrait augmenter d'environ 50 pour cent en une décennie (FAO, 2021i). Malgré l'augmentation du rendement des cultures et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau (WUE) grâce au paillage plastique, une pollution chimique accumulée dans le sol réduit les rendements des cultures au fil du temps. Par conséquent, des technologies améliorées de récupération des produits agrochimiques résiduels sont nécessaires pour protéger l'environnement et créer des gains de productivité durables à long terme (Gao *et al.*, 2019). En outre, le stockage et l'élimination des déchets de pesticides, des conteneurs vides et des déchets de plastique agricole doivent suivre les directives de sécurité (OMS et FAO, 2008).

La surutilisation et le mauvais usage d'intrants chimiques ou de médicaments (p. ex., antimicrobiens) dans la production animale et végétale peuvent causer de graves problèmes liés à la santé humaine. Par exemple, la résistance aux antimicrobiens (RAM) est la capacité des microorganismes (comme les bactéries, les champignons, les virus et les parasites protozoaires) de persister ou de croître en présence de médicaments (antimicrobiens) conçus pour les inhiber ou les tuer (FAO, 2020f). La RAM est une menace mondiale majeure de plus en plus préoccupante pour la santé humaine et animale. Elle a également des répercussions sur la sécurité alimentaire, la sécurité alimentaire et le bien-être économique des ménages agricoles. Dans le contexte de la production végétale, certains pesticides sont utilisés comme substances antimicrobiennes, et on s'inquiète de plus en plus du fait que certains d'entre eux choisissent la RAM parmi les agents pathogènes importants pour la santé des végétaux, des humains et des animaux. Il est indispensable de renforcer les directives techniques, de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles et de production, la biosécurité, le contrôle des infections et l'approche de lutte intégrée, réduisant ainsi le besoin ou l'utilisation d'antimicrobiens (FAO, 2020f). Une approche écosystémique est importante en tant que cadre efficace pour intégrer les objectifs de conservation et d'utilisation durable, et pour faire participer directement les communautés agricoles au processus décisionnel (FAO, 2021g).

Les accords internationaux, comme la Convention de Rotterdam et le Code international de conduite sur la gestion des pesticides, ont suscité beaucoup d'attention en ce qui concerne la sensibilisation et la gestion accrues des pesticides très dangereux et peuvent aider les Membres de la FAO à gérer le cycle de vie des pesticides, à prendre des décisions éclairées sur les intrants chimiques et à faciliter l'échange de connaissances sur les solutions alternatives.

2.5 Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique

Les systèmes agroalimentaires contribuent au changement climatique et, en même temps, subissent les conséquences du changement climatique. Ainsi, selon la FAO (2021h), les émissions des systèmes agroalimentaires ont augmenté de 16 pour cent

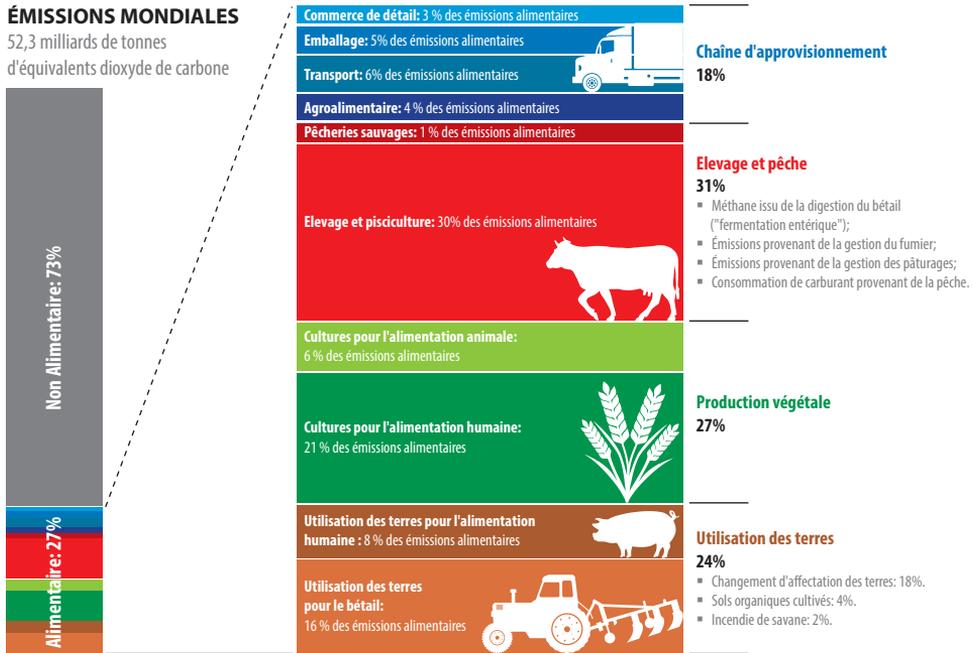


Figure 13. Principales sources contribuant aux émissions totales de la production alimentaire

Source : WWF. 2020. *Bending the Curve: The Restorative Power of Planet-Based Diets*. Loken, B. et al. WWF, Gland, Switzerland. <http://worldwildlife.org/publications/bending-the-curve-the-restorative-power-of-planet-based-diets>

à l'échelle mondiale entre 1990 et 2019, mais leur part dans les émissions totales est passée de 40 pour cent à 31 pour cent. Cependant, des variations existent entre les études, et selon le WWF (2020), environ 27 pour cent des émissions mondiales de GES sont causées par le système alimentaire (figure 13), tandis que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime qu'entre 21 et 37 pour cent des émissions totales de GES sont attribuables au système alimentaire, y compris i) les activités agricoles et d'Élevage à la ferme (9-14 pour cent) ; ii) l'utilisation des terres et changement d'affectation des terres (5-14 pour cent) ; et iii) les modes de transformation, de vente au détail et de consommation des aliments, y compris les processus en amont et en aval tels que la fabrication d'engrais chimiques et de carburant (5 à 10 pour cent) (Mbow *et al.*, 2019).

Des mesures d'atténuation et d'adaptation doivent être prises, car les rendements des cultures souffrent d'une forte variabilité en raison d'événements météorologiques extrêmes et persistants affectant les précipitations et la température. En l'absence d'installations de stockage et de gestion post-récolte, le régime climatique variable et extrême (chaleur, précipitations) entraîne la perte des cultures récoltées, en particulier des produits périssables tels que les fruits et légumes et les produits d'origine animale. Les conséquences des inondations et des sécheresses dues au changement

climatique sont particulièrement graves pour les pays en développement, avec des événements plus fréquents, plus étendus et plus forts.

Dans les pays du Sud, les pays les plus vulnérables au changement climatique pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour créer des systèmes agroalimentaires durables et résilients à long terme capables de nourrir des populations croissantes. Dans de nombreux pays, agriculteurs et chercheurs travaillent déjà ensemble pour déterminer les origines des arbres, les variétés de cultures et les races animales, et quelles en sont les combinaisons qui conviennent le mieux aux conditions locales et qui sont les plus résistantes aux facteurs de stress (FAO 2017; FAO, 2021f).

En termes relatifs, environ 11 pour cent du total des terres cultivées et 14 pour cent des pâturages connaissent des sécheresses récurrentes, tandis que plus de 60 pour cent des terres cultivées irriguées subissent un stress hydrique élevé (FAO, 2020e). En 2021, les sécheresses ont considérablement affecté l'agriculture dans de nombreuses régions du monde, soulignant la nécessité d'une action urgente pour garantir une gestion durable de l'eau. En l'absence d'une telle action, la demande croissante en eau et les effets croissants du changement climatique risquent d'aggraver la situation.

3. Objectifs généraux

L'OCOP est conçu pour aider les pays à produire plus avec moins grâce à des solutions innovantes et fondées sur des preuves et des approches durables, et en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales interdépendantes des systèmes agroalimentaires. L'OCOP cible les **quatre objectifs généraux suivants** :

3.1 Faciliter le développement de modes de vie des chaînes de valeurs durables et inclusives pour l'agriculture familiale et les petits exploitants

Les agriculteurs, les éleveurs, les habitants des forêts, les pisciculteurs et les pêcheurs sont les gestionnaires et les gardiens de la biodiversité. Les petits exploitants de moins de 2 hectares représentent environ 84 pour cent de toutes les exploitations agricoles dans le monde, mais ne gèrent que 12 pour cent de toutes les terres agricoles (Lowder, Sánchez et Bertinic, 2021). Cependant, en moyenne, elles ont des rendements plus élevés et abritent une plus grande biodiversité que les grandes exploitations (Ricciardi *et al.*, 2021). Produisant 80 pour cent de la nourriture mondiale en termes de valeur (Lowder, Sánchez et Bertinic, 2021), les exploitations familiales sont un maillon essentiel pour la mise à l'échelle et l'adoption des innovations dans l'agriculture (FAO, 2014c).

L'OCOP **préconisera et favorisera la diversification et l'intégration des systèmes agroalimentaires** et stimulera le développement durable et les opportunités de marché pour l'agriculture à petite échelle, sans exclure les agriculteurs à plus grande échelle. L'OCOP le fera en plaçant les modèles de production des petits exploitants et de l'agriculture familiale au centre des interventions, en exploitant leur potentiel unique. L'OCOP fournira également un soutien sur mesure aux pays pour promouvoir le développement de l'agriculture familiale et l'amélioration durable des moyens de subsistance des communautés rurales conformément à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028.

3.2 Soutenir les membres dans la mise en œuvre des cadres de programmation par pays

En apportant son soutien aux membres de la FAO, l'OCOP aidera les pays à accroître leur production agricole et à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural en renforçant les chaînes de valeur des PAS sélectionnés. L'OCOP aidera également les pays, le cas échéant, à formuler l'analyse commune de pays (ACP) des Nations Unies et à mettre en œuvre le Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF).

L'OCOP aidera également les pays à identifier des opportunités spécifiques adaptées à leurs systèmes de production agro-écologiques et à leur patrimoine national ou

culturel, tandis que la production durable sera assurée en soutenant le développement des capacités techniques et institutionnelles, et à attirer des investissements pour le développement ultérieur des marchés.

L'OCOP remplit la mission de la FAO d'aider les membres à mettre en œuvre plus efficacement leurs cadres de programmation par pays (CPF) de la FAO, représentant un **point d'entrée clé pour les aider à atteindre leurs priorités définies et à contribuer aux initiatives régionales** et par conséquent, aider les pays à aborder les stratégies nationales pour atteindre les cibles des ODD, en particulier pour atteindre l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim zéro) et l'ODD 10 (réduction des inégalités).

3.3 Renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

En apportant son soutien à la transformation vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables, l'OCOP produira les résultats des principales DPP du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031. L'OCOP contribuera à réaliser les aspirations convenues des **quatre meilleures aspirations de la FAO** : une meilleure production (BP), une meilleure nutrition (BN), un meilleur environnement (BE) et une vie meilleure (BL) (figure 16 au chapitre 6). Plus précisément, l'OCOP contribuera aux DPP suivants : **BP1** (Innovations pour une production agricole durable) ; **BP2** (transformation bleue) ; **BP3** (Une seule santé) ; **BP4** (Accès équitable des petits producteurs aux ressources) ; **BP5** (Agriculture numérique) ; **BN1** (alimentation saine pour tous) ; **BN5** (marchés et commerce transparents) ; **BE1** (Systèmes agroalimentaires adaptés et atténuant le changement climatique), **BE3** (Biodiversité et services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture) ; **BE4** (Réaliser des systèmes alimentaires urbains durables) ; **BL1** (Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales) ; et **BL2** (Transformation rurale inclusive).

3.4 Contribuer à la réalisation des ODD des Nations Unies pour le Programme 2030

En **promouvant l'innovation verte pour une production agricole durable** afin d'accroître la résilience et l'inclusion dans les systèmes alimentaires, l'OCOP contribuera principalement à la réalisation des **ODD 1, ODD 2 et ODD 10** (figure 16 au chapitre 6). En abordant d'autres aspects des CPP, il contribuera à d'autres cibles des ODD, telles que la bonne santé (**ODD 3**), le travail décent et la croissance économique, en particulier pour les jeunes et les femmes (**ODD 5**), l'eau potable et l'assainissement (**ODD 6**), réduire la perte de nourriture et de biodiversité, inverser la dégradation des terres et atténuer les effets du changement climatique (**ODD 13 et 15**) et la consommation et la production durables (**ODD 12**).

L'OCOP a été conçu pour soutenir la transformation vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, inclusifs, résilients et durables, non seulement en

atténuant la faim, la malnutrition et la pauvreté, mais aussi en minimisant l'impact négatif sur les écosystèmes, ainsi qu'en exacerbant les contraintes en matière de ressources naturelles, la pollution, la dégradation écologique et la vulnérabilité au changement climatique. Ceux-ci incluent également la réduction des pertes alimentaires, des émissions de GES, de la biodiversité et des inégalités dans un climat changeant. Par conséquent, il est nécessaire de changer les paradigmes et d'adopter une approche holistique pour convertir les systèmes agroalimentaires existants : créer de nouvelles solutions et trouver des solutions plus intelligentes, avec des fondements scientifiques et des preuves pour produire plus avec moins, contribuant ainsi à la réalisation des ODD.

4. Les principes clés

L'OCOP a été élaboré de manière collaborative et sera mis en œuvre en appliquant les **cinq grands principes suivants** :

4.1 Une conception collaborative et une mise en œuvre pilotée par les pays

L'élaboration de l'OCOP a été dirigée par une équipe spéciale au siège de la FAO à travers une série de consultations en collaboration avec les bureaux décentralisés de la FAO et les parties prenantes concernées. L'accent est mis sur le soutien aux pays dans la sélection des PAS reconnus pour leur importance nationale ou plus localisée.

La mise en œuvre de l'OCOP au niveau des pays sera dirigée par les membres participants avec l'appui des bureaux nationaux et régionaux et du siège de la FAO. Toutes les parties prenantes concernées des industries du secteur agroalimentaire, de la recherche, des universités, de la vulgarisation, des entreprises, ainsi que des ONG, du secteur privé, de la société civile et des partenaires ressources aux niveaux mondial, régional et national, sont encouragées à s'engager à soutenir la mise en œuvre de l'OCOP.

4.2 Une approche axée sur la demande et sur les avantages comparatifs

Tous les membres sont encouragés à rejoindre l'OCOP en fonction de leur propre demande, de leur priorité et de leur avantage comparatif, ainsi que de leur potentiel aux niveaux national, régional et mondial. Bien que chaque pays puisse sélectionner un PAS prioritaire qui sera soutenu et coordonné par la FAO conformément aux directives pour l'allocation des ressources et la part des contributions fournies par l'intermédiaire de la FAO indiquées au chapitre 7.1, il est possible pour les Membres d'utiliser cette plate-forme pour cibler des PAS supplémentaires, bien qu'entièrement couverts par leur propre financement ou d'autres sources (**modèle 1+N**). Les PAS sélectionnés doivent être adaptés aux goûts locaux, aux systèmes agro-écologiques et de production, aux caractéristiques sociales, au patrimoine national ou culturel et au potentiel d'accès au marché.

4.3 Intégration de la production dans l'approche de la chaîne de valeur

L'OCOP s'articule autour de **quatre domaines thématiques** (décrits avec plus de détail au chapitre 5), représentant différentes étapes du processus de la chaîne de valeur, notamment : i) la production verte ; ii) stockage vert ; iii) transformation verte ; et iv) marketing vert. Alors que l'OCOP se concentre principalement sur la production, les autres domaines thématiques des systèmes alimentaires locaux seront également pris en compte. Dans un premier temps, chaque pays sera invité

à **sélectionner un maximum de trois domaines thématiques**, dont un doit être la production. D'autres sélections peuvent être autorisées en fonction de l'allocation budgétaire et des possibilités de financement.

L'objectif de l'OCOP est d'aider les petits agriculteurs à participer au développement de la chaîne de valeur des PAS sélectionnés et à tirer parti des liens et des synergies de la chaîne de valeur. L'approche clé consiste à améliorer les capacités des petits agriculteurs en matière de production et de gestion d'entreprise.

4.4 Une approche centrée sur les régions agro-écologiques et les systèmes de production afin de promouvoir les technologies vertes

L'OCOP intégrera le développement des PAS dans **trois régions agro-écologiques** comprenant i) les tropiques ; ii) zones arides et iii) régions montagneuses ; et **six catégories de produits** comprenant, i) les cultures vivrières ; ii) cultures de rente ; iii) les cultures horticoles ; iv) produits forestiers ; v) Élevage et vi) pêche. Chaque pays identifiera et favorisera le développement de son PAS dans les régions agro-écologiques les plus adaptées.

La mise en œuvre de l'OCOP est prévue en **deux phases**. La **première phase** d'appui portera sur le développement vert des **types de PAS** de produits végétaux : cultures vivrières, cultures de rente, cultures horticoles et produits forestiers. Après avoir acquis de l'expérience grâce au pilotage de la première phase, en particulier dans des domaines critiques et très complexes telle que la sécurité alimentaire et l'assainissement, la **deuxième phase** comprendra le développement vert des PAS d'**Élevage et de pêche**.

Dans les domaines thématiques sélectionnés du PAS choisi, les technologies vertes seront appliquées par l'innovation, l'intégration, la démonstration, l'extension et la mise à l'échelle des technologies et innovations vertes de production, de stockage et de transformation, ainsi que les normes vertes et les SOP pertinentes. L'accès au marché vert sera largement développé et facilité par la création d'un environnement propice vert (réglementation et politique).

4.5 Une approche multidisciplinaire et un engagement avec les différentes parties prenantes

L'OCOP servira de grande plate-forme de coopération comprenant les gouvernements, les industries, la recherche, la vulgarisation, les ONG, le secteur privé, les organisations financières et les partenaires au développement.

L'OCOP sera soutenu par la mise en place de réseaux d'innovation et de transformation, qui seront composés de toutes les disciplines pertinentes de la science et de l'ingénierie,

couvrant les quatre domaines thématiques et les six catégories de produits, y compris par exemple la biotechnologie, l'agronomie, la protection des plantes, la nutrition des sols et des plantes, la mécanisation, l'économie et l'information et le développement des marchés, ainsi que les technologies de l'information et du numérique.

En général, l'OCOP comporte **quatre domaines d'inclusivité** : i) **pays inclusif** – tous les Membres de la FAO sont encouragés à adhérer à l'OCOP ; ii) **produit inclusif** – la priorité est donnée aux végétaux, mais comprendra également dans un second temps d'autres types de produits agricoles ; iii) **chaîne de valeur inclusive** – la priorité est à la production, mais peut inclure des aspects supplémentaires (domaines thématiques) du système alimentaire tels que le stockage, la transformation et la marketing ; et iv) **inclusion des parties prenantes** – toutes les parties prenantes concernées sont encouragées à établir des partenariats, à échanger des connaissances et à diffuser les innovations.

5. Domaines thématiques pour la couverture de la chaîne de valeur

L'OCOP comprend **quatre domaines thématiques** couvrant l'ensemble du processus de la chaîne de valeur : i) production verte ; ii) stockage vert ; iii) transformation verte ; et iv) marketing vert, comprenant chacun un certain nombre d'**éléments clés (figure 14) et une directive technique** complète mais non exhaustive. La directive technique contient des exemples de pratiques, de technologies et d'innovations vertes des PAS de produits végétaux inclus dans la première phase de l'OCOP, et sert de ligne directrice pour les membres (voir l'annexe 1). La directive technique des deux autres types de produits des PAS (Élevage et pêche) sera formulée séparément, lors de la préparation de la deuxième phase de l'OCOP.

Chaque membre est encouragé à intégrer la production, le stockage, la transformation et le marketing verts des PAS sélectionnés par l'intégration, la démonstration, l'extension et la mise à l'échelle d'une série de **technologies de production vertes, d'innovations et de catalyseurs verts**. Les **facilitateurs verts** devraient se concentrer sur la révision, la formulation, l'amélioration et la démonstration et l'extension à grande échelle des normes vertes et des PON connexes, ainsi que sur les politiques de soutien pertinentes conformes aux exigences et aux règles du commerce international, y compris les politiques de réduction et d'exonération fiscales, le soutien financier, les garanties à l'exportation et les politiques de facilitation des échanges.

5.1 Production verte

La production verte couvre l'ensemble du processus de production végétale, de la plantation (semis et plants) à la récolte, et développera et promouvra des technologies vertes couvrant les éléments clés suivants : i) variété et semences ; ii) gestion des cultures ; iii) prévention et gestion intégrées des ravageurs ; iv) la gestion des sols, des engrais et de l'eau, et v) la mécanisation et la numérisation agricoles (voir l'annexe 1 pour des exemples de technologies vertes et d'innovations).

5.2 Stockage vert

Le stockage vert couvre toutes les étapes qui font parties de la préparation et la manipulation des PAS, du début la récolte jusqu'au lieu de stockage, y compris le transport de la récolte de la ferme à l'emplacement de stockage, la manutention et le traitement post-récolte pour préparer les PAS pour le stockage, l'emballage dans des conteneurs ou structures de stockage, le pré-refroidissement et stockage des produits (y compris stockage des PAS transformés) jusqu'au marketing

et à la consommation. Le stockage est souvent le point névralgique des pertes alimentaires, en particulier pour les fruits, les légumes, les racines et les tubercules. Des technologies couvrant les éléments clés suivants seront développées et promues : i) manutention et traitement post-récolte ; ii) tri et conditionnement ; et iii) stockage à faible émission de carbone pour les PAS récoltés (voir l'annexe 1 pour des exemples de technologies vertes et d'innovations).

5.3 Transformation verte

La transformation verte couvre le développement de systèmes de transformation à faible émission de carbone, de haute qualité et standardisés, au cours desquels les PAS sont classés et emballés pour éviter la détérioration, la casse, les dommages dus à l'humidité et pour faciliter la manutention et le marketing. Les membres sont instamment priés d'envisager un modèle circulaire «ressources-transformation-produits-ressources» (par exemple à travers l'utilisation des résidus de la chaîne alimentaire afin de produire de la bioénergie, des bioengrais et d'autres bioproduits). Les technologies couvrant les éléments clés suivants seront développées et promues : i) transformation sur site ; ii) une transformation à faible émission de carbone et à haut rendement ; et iii) la transformation à valeur ajoutée des sous-produits (voir l'annexe 1 pour des exemples de technologies vertes et d'innovations).

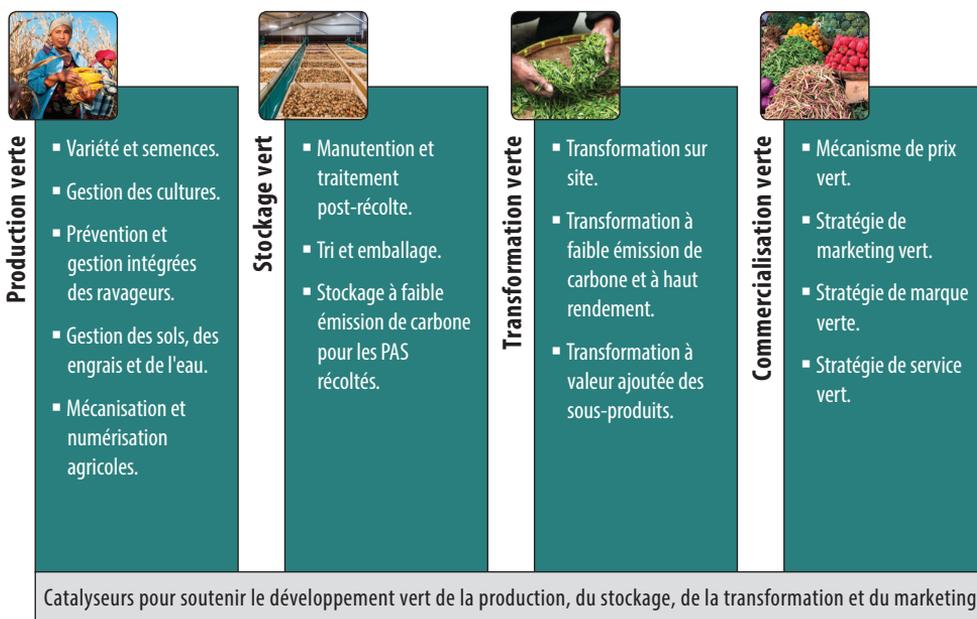


Figure 14. Les quatre domaines thématiques et les éléments clés

Source : Compilation de l'auteur

5.4 Marketing vert

Le marketing vert est le processus visant à promouvoir et à réaliser le potentiel de valeur marchande de PAS sélectionnés sur la base d'un mécanisme de prix verts, de la facilitation du marché et d'une stratégie de vente et de marque optimisée (voir l'annexe 1 pour des exemples de technologies vertes et d'innovations).

6. Résultats de l'action mondiale

6.1 Théorie du changement (TdC)

La théorie du changement de l'OCOP considère plusieurs défis (**moteurs de changement**) auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires mondiaux aujourd'hui, y compris une population en croissance rapide, une demande alimentaire croissante, l'évolution des modes de consommation vers des produits alimentaires à forte intensité de ressources tels que la viande et les produits laitiers, mais aussi vers les produits plus écologiques, la malnutrition, la pauvreté et les inégalités, et les préoccupations environnementales (par exemple, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et des terres et le changement climatique), le tout exacerbé par les pandémies de la covid-19 (figure 15). Ensuite, la théorie du changement affrontera ces défis primordiaux en traitant les principaux **obstacles au progrès**, notamment le

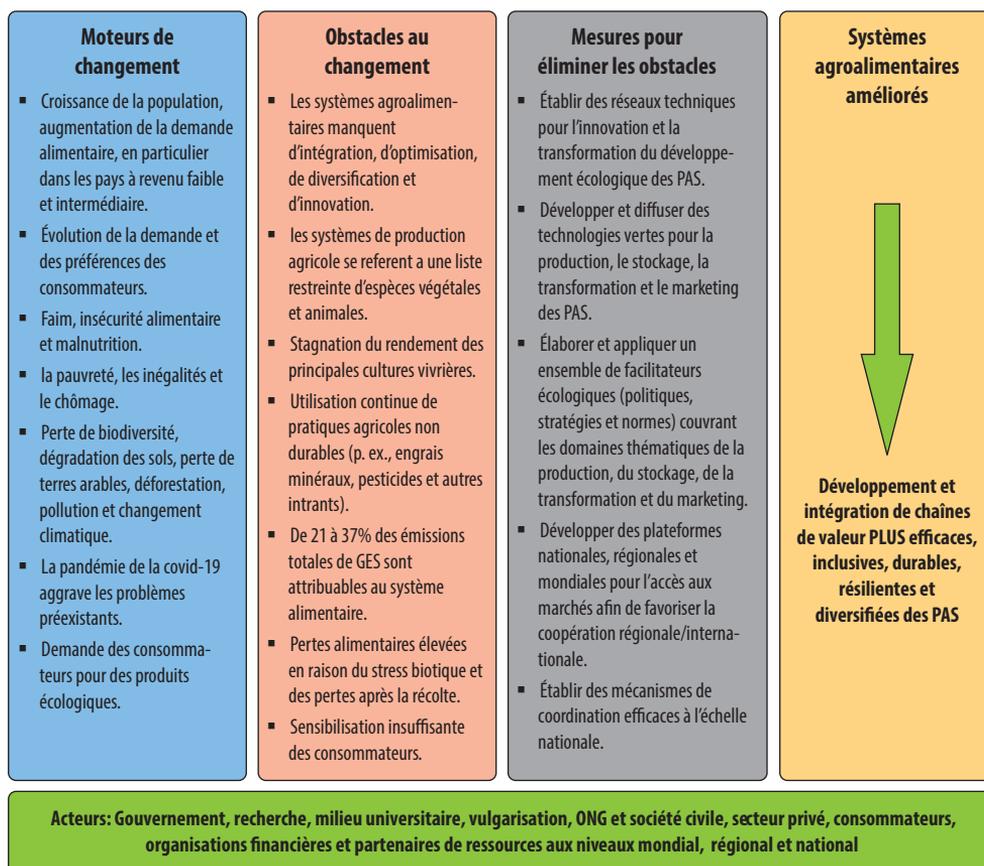


Figure 15. Théorie du changement de l'OCOP

Source : Compilation de l'auteur

manque de technologies innovantes, la stagnation des rendements des principales cultures, les chaînes de valeur agroalimentaires non durables basées sur quelques cultures seulement, l'utilisation excessive d'intrants agrochimiques, les hautes pertes d'aliments dans les étapes de production et post-récolte, les émissions élevées de GES entraînant une empreinte environnementale croissante des systèmes agroalimentaires et un manque de sensibilisation des consommateurs.

En conséquence, la théorie du changement **prévoit de supprimer ces obstacles, grâce à une série d'actions** ciblées, aboutissant à un certain nombre de résultats, notamment le développement de réseaux techniques pour l'innovation, les technologies vertes, les catalyseurs (politiques, stratégies et normes), les plateformes d'accès au marché favorisant la coopération et un mécanisme efficace de coordination et de collaboration. Cela se traduira par une gamme de résultats alignés sur les **quatre meilleures aspirations** et les **DPP** du Cadre stratégique de la FAO, conduisant à des systèmes agroalimentaires améliorés, y compris des chaînes de valeur PAS PLUS efficaces, inclusives, durables, résilientes et diversifiées. Tout au long de l'intervention, la participation active, la collaboration et l'interaction d'un large éventail de **parties prenantes** représentant les divers segments des chaînes de valeur sont primordiales pour la mise en œuvre réussie de l'OCOP.

6.2 Effets

L'impact de l'OCOP est d'avoir des systèmes agroalimentaires améliorés et plus durables, et des opportunités de marché accrues pour les petits exploitants et les exploitations familiales, grâce au développement et à l'intégration d'une chaîne de valeur PAS PLUS efficace, inclusive, durable, résiliente et diversifiée.

6.3 Résultats

Les **quatre principaux résultats** de l'OCOP aident les pays à contribuer aux **quatre meilleures aspirations** et **DPP** du Cadre stratégique de la FAO, ainsi qu'aux **Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** pour le Programme 2030 (figure 16) :

- i. **Des systèmes de production productifs et résilients sont créés.** La productivité a augmenté de 5 à 15 pour cent, les pertes/gaspillage de récoltes et de nourriture sont réduits de 10 à 30 pour cent et la valeur ajoutée de 30 à 50 pour cent grâce à la transformation des PAS sélectionnés. La capacité de coordination des gouvernements locaux pour promouvoir le développement d'une agriculture meilleure et verte est considérablement accrue, ainsi que la capacité technique des petits exploitants/agriculteurs familiaux et des prestataires de services de vulgarisation à appliquer les normes vertes et les PON (*contribuant à une meilleure production*).

- ii. **La sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et des régimes alimentaires sains et abordables sont assurés.** Amélioration de la qualité, de la sécurité et de la diversité des PAS sélectionnés, en combinaison avec un accès au marché et un commerce équitable et efficace (*contribuant à une meilleure nutrition*).
- iii. **L'environnement est considérablement amélioré.** L'utilisation d'intrants agricoles (pesticides et engrais chimiques, films plastiques et médicaments) est réduite de 10 à 30 pour cent, et des systèmes pour leur gestion durable et circulaire en fin de vie sont mis en place, ainsi qu'une réduction des émissions de GES, de l'utilisation de l'eau, de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité (*contribuant à un meilleur environnement*).
- iv. **Une croissance économique inclusive est assurée.** Les moyens de subsistance des petits exploitants et des agriculteurs familiaux sont améliorés grâce à la création d'emplois décents et à une augmentation des revenus de 30 à 50 pour cent, ainsi qu'à une implication accrue des différents groupes ethniques et sociaux, des jeunes, des filles et des femmes dans la promotion de l'OCOP (*contribuer à une vie meilleure*).

6.4 Produits

En fonction des domaines thématiques sélectionnés et de la disponibilité des ressources, **trois à cinq** des **résultats attendus ci-dessous** seront produits pour chaque membre participant de manière inclusive et collaborative.

- i. **Des réseaux techniques d'innovation et de transformation du développement vert des PAS sont mis en place.** L'OCOP soutiendra la mise en place d'un réseau technique pour l'innovation et la transformation du développement vert des PAS dans chaque pays participant. Le réseau sera composé de 3 à 5 sites pilotes par pays pour plusieurs pays. Le réseau établi jouera un rôle clé dans la promotion de la mise en œuvre de l'OCOP par l'intégration, la démonstration, l'extension et la mise à l'échelle des technologies, normes et catalyseurs verts.
- ii. **Des technologies pour le développement vert des PAS sont diffusées.** L'OCOP facilitera le développement de technologies pour le développement vert des PAS, basées sur la recherche et les priorités et connaissances locales, et mises à disposition à toutes les étapes du processus de la chaîne de valeur, y compris les domaines thématiques de la production, du stockage, de la transformation et du marketing. Bien que chaque pays pilote soit invité à sélectionner un maximum de trois domaines thématiques (par exemple, un pays se concentrera sur la production, le stockage et la transformation tandis qu'un autre peut se concentrer sur la production, la transformation et la marketing), le réseau technique pour l'innovation et la transformation permettra des synergies et les enseignements tirés de tous les pays, couvrant tous les domaines thématiques.

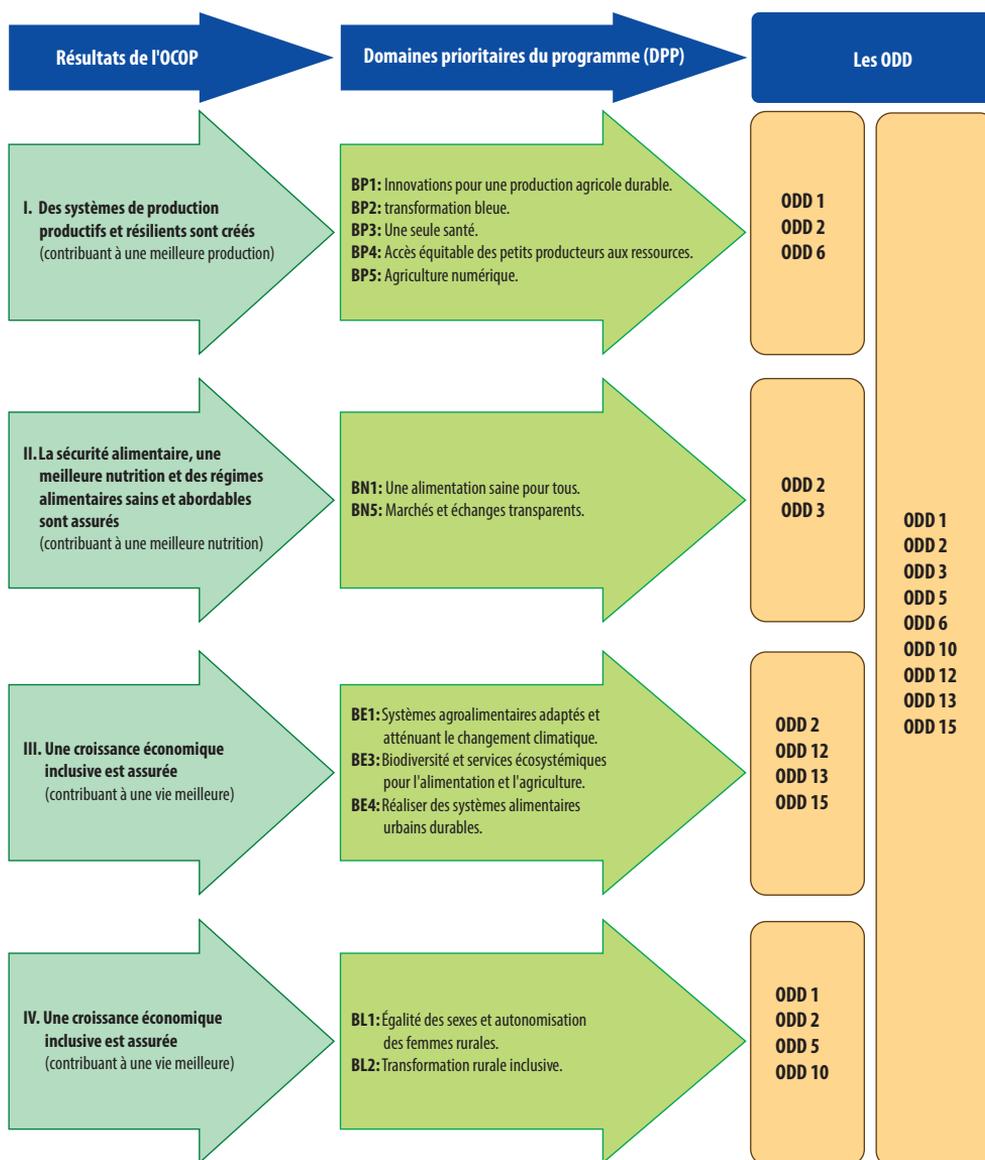


Figure 16. Les quatre résultats de l'OCOP et des PPA et ODD connexes

Source : Author's compilation ; FAO. 2021a. *Cadre stratégique 2022-2031. Conférence. Quarante-deuxième session.* Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>

- iii. **Des facilitateurs pour le développement vert des PAS sont formulés et appliqués.** Pour faciliter le développement vert de PAS sélectionnés, l'OCOP soutiendra les initiatives des pays visant à favoriser un environnement propice par le développement et la mise en œuvre de catalyseurs verts appropriés (politiques, stratégies et normes), couvrant les domaines thématiques

de la production, du stockage, de la transformation, et le marketing. Un appui sera fourni pour réaliser des études et des révisions, et pour améliorer et harmoniser la législation nationale pertinente afin d'établir un environnement propice à la promotion des PAS.

- iv. **Des plateformes d'accès au marché efficaces pour le développement vert des PAS sont formulées.** Des plates-formes de marché seront développées et promues aux niveaux national, régional et mondial pour faciliter l'échange de connaissances, de pratiques et d'informations sur le développement et le marketing verts des PAS et pour favoriser la coopération régionale et internationale pour les pays et les acteurs locaux. Ces plateformes partageront les enseignements tirés et mettront à disposition des ressources, du matériel pédagogique et des études de cas tirés de différents scénarios.
- v. **Un mécanisme de coordination efficace pour le développement vert des PAS à l'échelle nationale est établi.** Un mécanisme efficace de coordination et de communication à l'échelle nationale sera mis en place grâce à la mise en œuvre de l'OCOP. Le mécanisme clé comprendra la communication et la coordination efficaces du gouvernement avec une approche multidisciplinaire et multipartite.

7. Budget et planification des activités

7.1 Planification budgétaire

Le **plan de mobilisation des ressources** sera élaboré pour la mise en œuvre de l'OCOP. Les ressources seront mobilisées aux niveaux mondial, régional et national en mettant en synergie les sources de financement internes et externes et d'autres formes de soutien. La FAO se coordonnera avec les Membres pour mobiliser activement des ressources, en tenant compte des cycles de planification nationaux, de la saisonnalité agricole et de l'impact prolongé de la crise de la covid-19. Afin d'obtenir l'adhésion et l'appropriation nationales, la part financée par la FAO dépendra de l'état de développement socioéconomique du pays.

Des ressources financières seront mobilisées auprès de donateurs tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAFD), la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID), la Banque mondiale (BM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (GCF) pays et régions. Les programmes soutenus par le gouvernement et les programmes de partenariat aideront à la démonstration et à l'extension des actions à d'autres régions.

En outre, des synergies techniques seront établies avec des initiatives internes (programmes et initiatives mondiaux de l'ONU et de la FAO) et des partenaires externes (agences de développement mondiales, régionales et nationales).

L'**allocation des ressources** aux pays participants sera menée en fonction de la part de contribution fournie par les contributions de la FAO au budget global dans **quatre groupes de pays** sur la base des Nations Unies classification des pays (CNUCED, 2021; ONU, 2021c) :

- i. **les pays les moins avancés** : 80 à 90 pour cent de financement de projets, tandis qu'au moins 10 pour cent sont cofinancés ;
- ii. **autres pays en voie développement** : 60 à 70 pour cent de financement de projets, tandis qu'au moins 30 pour cent sont cofinancés ;
- iii. **économies en transition** : 20 à 30 pour cent de financement de projets, tandis qu'au moins 70 pour cent sont cofinancés ; et
- iv. **économies développées** : jusqu'à 10 pour cent de financement de projets, tandis qu'au moins 90 pour cent sont cofinancés.

Le cofinancement attendu des pays peut varier en fonction du projet et des types de financement. Les pays peuvent apporter un soutien financier/budgétaire ou fournir

des contributions en nature au budget intégré (contributions statutaires et volontaires) pour soutenir la réalisation des résultats attendus du projet. La contribution peut inclure l'expertise et les capacités du gouvernement et des homologues nationaux, les dépenses locales liées à la mise en œuvre des activités sur le terrain (par exemple, fournir un lieu pour les ateliers, les formations et les discussions dans le pays, le transport local et autres frais de voyage, etc.). Il est important de discuter, d'accepter et de documenter les contributions qui aident à élaborer un budget réaliste.

7.2 Planification des activités

L'OCOP a été conçu comme **un programme quinquennal** (2021-2025) avec des activités et un impact majeur comme suit (figure 17).

- **2021 : Activités de planification**

Formuler et adapter l'OCOP, organiser un événement de lancement mondial, établir des mécanismes de coordination aux niveaux mondial, régional et national, opérationnaliser l'OCOP, planifier des événements de lancement régionaux et d'autres activités.

- **2022-2023 : Mise en œuvre de projets pilotes**

Élaboration du plan de mobilisation des ressources et de la stratégie de communication, établissement de synergies techniques internes et externes, organisation des événements de lancement régionaux, réalisation d'études,

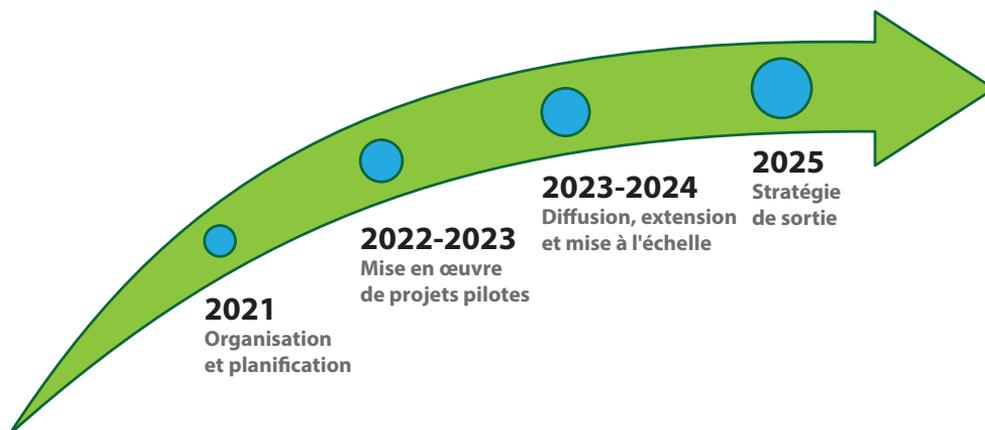


Figure 17. Activités principales et impact de l'OCOP

Source : Compilation de l'auteur

d'évaluations, d'ateliers techniques et de discussions, définition des pays pilotes, des PAS et des technologies vertes, intégration, démonstration et validation du développement vert pratiques pour les PAS sélectionnés dans les pays pilotes, organisation de formations, amélioration de la communication et de la sensibilisation.

- **2023-2024 : Diffusion, extension et mise à l'échelle**

Démonstration du développement vert des PAS dans les pays pilotes, réalisation d'activités de renforcement des capacités, suivi, établissement de rapports, planification de la mise à l'échelle, y compris la définition de PAS supplémentaires potentiels, la mobilisation des ressources et l'amélioration de la communication.

- **2025 : Stratégie de sortie**

Plaidoyer et conclusion des activités de l'OCOP dans les pays pilotes, soutien aux pays pour intensifier les résultats de l'OCOP, élaboration de la stratégie de sortie pour réduire progressivement le soutien de la FAO et accroître l'appropriation par les pays pour une promotion plus poussée des PAS et des innovations vertes.

8. Coordination et mise en œuvre

8.1 Structure organisationnelle et mécanisme de coordination

Un mécanisme efficace d'organisation et de coordination est mis en place pour la mise en œuvre de l'OCOP à **trois niveaux**.

Au niveau mondial un **Comité de pilotage** (CP) a été mis en place au siège de la FAO pour superviser la mise en œuvre de l'OCOP. Le CP est présidé par le DG de la FAO et composé des principaux co-responsables et directeurs des divisions/centres/bureaux concernés, ainsi que des observateurs concernés. Le CP sera soutenu par **trois groupes subsidiaires**, dont le Groupe consultatif scientifique (GCS), le Groupe de mobilisation des ressources (RMG) et le Secrétariat de l'OCOP. En particulier, le CP est responsable des activités suivantes :

- i. **Organiser, planifier, superviser, suivre et rendre compte** de la mise en œuvre de l'OCOP.
- ii. **Etablir un lien** entre les activités de l'OCOP avec le **Cadre stratégique de la FAO, les initiatives et programmes mondiaux**.
- iii. **Coordonner** les activités de l'OCOP à l'échelle mondiale, examiner, valider et approuver les propositions, les documents stratégiques, les supports de communication, les pays pilotes et les PAS prioritaires.
- iv. **Fournir des conseils techniques, un soutien et des orientations** aux membres de la FAO, aux divisions de la FAO et au bureau décentralisé sur la mise en œuvre de l'OCOP.
- v. **Établir une synergie technique**, élaborer le plan de **mobilisation des ressources**, établir un **partenariat et soutenir la mobilisation des ressources** pour une mise en œuvre réussie de l'OCOP.
- vi. **Élaborer un plan de communication, promouvoir, sensibiliser et encourager les membres de la FAO à rejoindre l'OCOP et développer l'accès au marché pour les PAS** au niveau mondial.
- vii. Mettre en place une **gestion interne efficace** pour renforcer la collaboration entre les groupes subsidiaires.

Au niveau régional, un **groupe organisateur régional** (GOR) sera établi dans chaque région pour organiser la mise en œuvre de l'OCOP dans la région. Le GOR sera dirigé par l'ADG régional de la FAO et sera composé de membres compétents du Bureau régional et de représentants de la FAO des pays participants de la région. Sous la direction du GOR, une **équipe de travail régionale** de l'OCOP sera créée pour s'occuper des questions quotidiennes. Au besoin, un groupe de travail peut être constitué pour fournir un soutien technique. Le **groupe organisateur régional** (GOR) sera établi dans chaque région pour organiser la mise en œuvre de l'OCOP dans la région. Le GOR sera dirigé par l'ADG régional de la FAO et sera composé de

membres compétents du Bureau régional et de représentants de la FAO des pays participants de la région. Sous la direction du GOR, une **équipe de travail régionale** de l'OCOP sera formée pour s'occuper des questions quotidiennes. Au besoin, un groupe de travail peut être constitué pour fournir un soutien technique. En particulier, le GOR sera responsable des activités suivantes **au niveau régional** :

- i. Organiser, coordonner et appuyer la **planification** de la mise en œuvre, de la surveillance et de la production de rapports de l'OCOP à l'échelle régionale.
- ii. **Aligner et établir le lien** entre l'OCOP et les priorités et initiatives régionales, le Cadre stratégique de la FAO, les programmes et initiatives mondiaux, les objectifs et indicateurs des ODD.
- iii. **Coordonner** étroitement avec le Secrétariat de l'OCOP et les Task Forces nationales et faciliter la collaboration entre le Siège de la FAO et les pays participants de la région pour la mise en œuvre efficace de l'OCOP.
- iv. Fournir les **conseils techniques**, l'appui et l'orientation pour la mise en œuvre des activités de l'OCOP.
- v. Améliorer les partenariats et **mobiliser les ressources** au niveau régional.
- vi. Promouvoir la **communication**, la sensibilisation et l'accès des PAS aux marchés à l'échelle régionale, réviser et soumettre au Secrétariat de l'OCOP les propositions, les documents stratégiques, les documents de communication et les produits normatifs.
- vii. Établir un mécanisme de **gestion interne** efficace pour la planification, la coordination, la mise en œuvre, la surveillance et la production de rapports au niveau régional.

Au niveau des pays, une Task Force nationale (NTF) sera mise en place dans chaque pays participant pour mener à bien la mise en œuvre de l'OCOP dans son pays, qui sera dirigé par l'officier supérieur du ministère responsable et composé des membres concernés des différents départements et du Fonctionnaire principal du bureau de pays de la FAO. Dans le cadre de NTF, une **équipe nationale de travail de l'OCOP** sera formée pour s'occuper des affaires quotidiennes. Si nécessaire, un groupe de travail peut être créé pour apporter un soutien technique. En particulier, le NTF sera responsable des activités suivantes **au niveau national** :

- i. Organiser, coordonner et soutenir la **planification**, la mise en œuvre, le suivi et les rapports de l'OCOP au niveau national.
- ii. **Relier et aligner** l'OCOP avec le cadre de programmation par pays, les initiatives régionales, le cadre stratégique de la FAO, les programmes et initiatives mondiaux, les programmes de pays des Nations Unies et les cibles et indicateurs des ODD.
- iii. Fournir **un soutien technique**, des conseils et des orientations au pays dans la mise en œuvre de projets et d'activités pour le développement vert des PAS.

- iv. **Coordonner étroitement avec le groupe** d'organisation régionale et faciliter la collaboration entre le Bureau régional et le pays participant sur l'OCOP.
- v. Renforcer le **partenariat et la mobilisation des ressources** au niveau national.
- vi. Promouvoir **la communication**, la sensibilisation et développer l'accès au marché pour les PAS dans le pays pilote, examiner et soumettre au ROG les propositions, les documents stratégiques, les supports de communication et les produits normatifs.
- vii. **La gestion interne** efficace pour la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports au niveau national.

8.2 Synergies internes et collaboration externe

Les synergies internes à trois niveaux soutiendront et contribueront à l'OCOP :

- i. **Etablir des liens avec les programmes de la FAO et des Nations Unies.** L'OCOP entretient des liens étroits avec tous les programmes pertinents de la FAO ainsi qu'avec d'autres initiatives pertinentes des agences des Nations Unies. Des synergies seront recherchées avec le Programme de coopération technique (PCT), le Programme de coopération Sud-Sud, les Indications géographiques, le Programme mondial sur l'agriculture durable des terres arides, les Systèmes du patrimoine agricole d'importance mondiale (SIPAM), la lutte contre la chenille légionnaire d'automne (FAW), la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et les processus UNFSS.
- ii. **Etablir des liens avec les initiatives de la FAO.** L'OCOP entretient des liens étroits avec toutes les initiatives pertinentes de la FAO et des synergies seront recherchées avec les initiatives prioritaires, par exemple l'initiative main dans la main (HiHI), l'initiative Ville vertes (GCI), 1000 Villages numériques, Produits à faibles émissions de carbone, Outil bilan carbone EX-Ante (EX-ACT) suite d'outils, et Outil d'évaluation de la performance agroécologique (TAPE). La FAO s'appuiera sur les initiatives existantes pour favoriser la collaboration entre toutes les parties prenantes pour l'élaboration de politiques et de capacités dans les chaînes de valeur agricoles.
- iii. **Construire des synergies techniques.** Les divisions, centres, bureaux et unités pertinents de la FAO seront activement engagés pour créer des synergies techniques sur les initiatives et programmes existants et potentiels afin de soutenir et de contribuer à la mise en œuvre de l'OCOP. La structure de la FAO avec des programmes dédiés et des questions prioritaires transversales, en combinaison avec son réseau de bureaux nationaux et régionaux, est la source de sa capacité institutionnelle complète et de sa base de connaissances, que l'OCOP exploitera par le biais de réunions de consultation, d'ateliers partagés et des exercices sur les leçons apprises. L'émergence récente d'événements et de réunions virtuels augmentera la fréquence et l'efficacité de la création de synergies et de liens avec d'autres programmes et initiatives.

La **collaboration externe** dans trois grands domaines sera promue et facilitée pour mettre en œuvre l'OCOP :

- i. **Coopération technique.** Diverses ressources techniques seront mobilisées auprès des institutions de recherche et de formation, ainsi que des produits techniques du secteur privé.
- ii. **Ressources financières.** La collecte de fonds sera effectuée aux niveaux mondial, régional et national, tels que l'initiative Main dans la main, le programme de coopération Sud-Sud, le programme de coopération technique, Initiative Villes vertes, et par le biais de dons d'institutions financières, d'organisations de développement, de fondations, d'ONG et du secteur privé.
- iii. **Capacité humaine.** Divers types de contributions en nature de ressources humaines sont les bienvenus pour soutenir et contribuer à la mise en œuvre de l'OCOP aux niveaux national, régional et mondial.

8.3 Communication et sensibilisation

Un plan de communication sera élaboré pour engager diverses sources médiatiques dans le monde entier afin de sensibiliser à l'importance, aux progrès, aux réalisations et à la voie à suivre pour la mise en œuvre de l'OCOP. En conséquence, les activités de sensibilisation seront réalisées au moment opportun à tous les niveaux (mondial, régional et national).

Un congrès de clôture se tiendra au niveau mondial en 2025 pour conclure la dernière année de mise en œuvre.

Toutes sortes de sources médiatiques pertinentes à différents niveaux seront explorées pour promouvoir activement la mise en œuvre de l'OCOP en mettant l'accent sur **trois activités principales**.

- i. **La sensibilisation** devrait mettre l'accent sur l'importance de l'OCOP dans sa contribution aux ODD, au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, aux cadres de programmation par pays des Membres et aux moyens de subsistance des agriculteurs.
- ii. **La diffusion des connaissances et des informations** devrait se concentrer sur les progrès, les réalisations, l'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'OCOP.
- iii. **La promotion et la facilitation de l'accès au marché et du commerce efficace des PAS** verts doivent être menées aux niveaux local, communautaire, national, régional et mondial.

9. Ligne directrice de la demande de projet national pour la mise en œuvre de l'OCOP

Les propositions de projet soumises à la FAO par les pays doivent se présenter sous la forme d'une note conceptuelle (**annexe 2**) et être alignées sur les cadres de programmation par pays (CPP). Ils doivent également être liés aux priorités régionales, au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à d'autres initiatives et programmes pertinents de la FAO.

9.1 Principes directeurs

- i. **Participation des pays** : Tous les pays sont éligibles pour rejoindre l'OCOP en fonction de leur propre demande et de leur avantage comparatif, tandis que la priorité sera donnée à ceux situés dans les régions tropicales, arides et montagneuses.
- ii. **Nombre de PAS pris en charge** : un seul PAS à prendre en charge pour chaque pays conformément aux directives d'allocation des ressources et de partage des contributions fournies par la FAO, tandis que d'autres sélections peuvent être autorisées lorsqu'elles sont entièrement couvertes par le propre financement du pays ou par d'autres sources (1+N maquette).
- iii. **Type de PAS sélectionnés** : Les produits végétaux (alimentaire, monétaire, horticole et forestier) seront soutenus dans la première phase, tandis que les produits animaux (Élevage, aquaculture et pêche) seront soutenus dans la deuxième phase.
- iv. **Domaine de soutien** : Trois domaines thématiques au maximum seront soutenus, dont la production qui doit être incluse. Pour le reste, les pays peuvent choisir entre le stockage, la transformation et le marketing en fonction des besoins et de la demande. Davantage de sélections peuvent être autorisées grâce au soutien financier du pays ou à d'autres sources.
- v. **Soutien financier** : Le montant du soutien financier de la FAO au pays donné sera déterminé sur la base de la classification des pays des Nations Unies, et le financement propre du pays ou provenant d'autres sources doit être inclus (veuillez-vous référer au chapitre 7.1).

9.2 Contenu principal

Le contenu principal de la proposition de projet du pays est fourni à l'annexe 2, y compris les sections 1 à 8. Veuillez faire une description claire de chaque section et sous-section en fonction des informations demandées dans chaque partie, en particulier la justification (section 2), les résultats attendus (section 3), les principales activités (section 4), le soutien sollicité (section 5), et l'organisation et la coordination (section 8). Dans les domaines techniques, la proposition de projet du pays doit

être axée sur l'intégration, la diffusion, la vulgarisation et la sensibilisation des technologies vertes et des facilitateurs (section 4.1-4.4).

La mise en œuvre du projet national doit être dirigée par le groupe de travail national (NTF) avec une équipe de travail nationale affiliée à l'OCOP (section 8). Le NTF doit assumer l'entière responsabilité de la mise en œuvre de l'OCOP dans le pays avec le gouvernement local concerné, et assurer une coordination et une communication efficaces avec le groupe d'organisation régional et le secrétariat de l'OCOP au siège de la FAO.

9.3 Procédure de soumission et d'approbation de la candidature

La demande officielle d'appui au projet accompagnée de la note conceptuelle (annexe 2) doit être **soumise par le gouvernement au bureau de pays de la FAO** pour confirmation (figure 18).

Le bureau de pays de la FAO soumettra la note conceptuelle confirmée au **bureau régional de la FAO** pour révision, évaluation et hiérarchisation, après quoi elle sera transmise au **secrétariat de l'OCOP** au siège de la FAO pour consolidation. Le secrétariat de l'OCOP soumettra ensuite la note conceptuelle consolidée au comité de **pilotage de l'OCOP** pour approbation.



Figure 18. Procédure de soumission à l'OCOP

Source : Compilation de l'auteur

Bibliographie

AGRA. 2019. *Feeding Africa's soils: Fertilizers to support Africa's agricultural transformation*. Nairobi, Kenya. Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA). <https://agra.org/wp-content/uploads/2019/11/FeedingAfrica%E2%80%99sSoils.pdf>

Banque mondiale. 2010. *People, Pathogens, and Our Planet Volume 1: Towards a One Health Approach for Controlling Zoonotic Diseases*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2844>

CABI. 2019. *Global Burden of Crop Loss*. Consulté 25 novembre 2021. www.cabi.org/projects/global-burden-of-crop-loss

Cameron, D., Osborne, C., Horton, P. et Sinclair, M. 2015. *A sustainable model for intensive agriculture*. Grantham Centre for Sustainable Futures, 2. <https://grantham.sheffield.ac.uk/wp-content/uploads/A4-sustainable-model-intensive-agriculture-spread.pdf>

CNUCED. 2021. *The least developed countries in the post-COVID world: Learning from 50 years of experience. The Least Developed Countries Report 2021*. United Nations Conference on Trade and Development. UNCTAD/LDC/2021 <https://unctad.org/webflyer/least-developed-countries-report-2021>

Corsi, S. et Muminjanov, H. 2019. *Conservation agriculture: Training guide for extension agents and farmers in Eastern Europe and Central Asia*. Rome, FAO. 140 pp. www.fao.org/3/i7154en/i7154en.pdf

FAO et ITPS. 2015. *Status of the World's Soil Resources (SWSR) – Main Report*. Food and Agriculture Organization of the United Nations and Intergovernmental Technical Panel on Soils, Rome, Italie. www.fao.org/3/i5199e/i5199e.pdf

FAO et IWMI. 2017. *Water pollution from agriculture: A global review*. www.fao.org/3/i7754e/i7754e.pdf

FAO et PNUE. 2020. *La situation des forêts du monde 2020. Forêts, biodiversité et activité humaine*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8642fr>

FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>

FAO. 2004. *What is happening to agrobiodiversity? Fact sheet part of the Training Manual "Building on Gender, Agrobiodiversity and Local Knowledge"*. FAO, 2004. Consulté 29 novembre 2021. www.fao.org/3/y5609e/y5609e00.htm

- FAO. 2014a. *Développer des chaînes de valeur alimentaires durables – Principes directeurs*. Rome <https://www.fao.org/3/i3953f/i3953f.pdf>
- FAO. 2014b. *Post 2015 and SDGs. Nourishing people, nurturing the planet. Fisheries, aquaculture, oceans and seas*. www.fao.org/3/az934e/az934e.pdf
- FAO. 2014c. *Innovation in family farming, State of Food and Agriculture 2014 Report*. www.fao.org/publications/sofa/2014/en
- FAO. 2016. *Economic analysis of animal diseases. FAO Animal Production and Health Guidelines*. No. 18. Rome, FAO. www.fao.org/publications/card/en/c/c5d37847-9a62-4ed0-931e-8d65773e7b6f
- FAO. 2017. *Climate-smart agriculture sourcebook*. Consulté 25 novembre 2021. www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/en
- FAO. 2019a. *Climate-smart agriculture and the Sustainable Development Goals: Mapping interlinkages, synergies and trade-offs and guidelines for integrated implementation*. Rome, FAO. www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/en/c/1258158
- FAO. 2019b. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019. Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires*. Rome, FAO. www.fao.org/platform-food-loss-waste/resources/sofa-2019-highlights/fr
- FAO. 2019c. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*, J. Bélanger et D. Pilling (eds.). *FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments*. Rome, FAO. 572 pp. www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf
- FAO. 2019d. *Indications géographiques pour des systèmes alimentaires durables. Préserver le patrimoine agricole et alimentaire*. www.fao.org/3/ca5693fr/ca5693fr.pdf
- FAO. 2020a. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>
- FAO. 2020b. *Objectifs de développement durable. Agriculture durable*. Cité le 25 novembre 2021. www.fao.org/sustainable-development-goals/overview/fao-and-the-2030-agenda-for-sustainable-development/sustainable-agriculture/fr
- FAO. 2020c. *Prévenir, anticiper et maîtriser les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé*. Comité de l'agriculture, Vingt-septième session, 28 septembre-2 octobre 2020. www.fao.org/3/nd391en/nd391en.pdf
- FAO. 2020d. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>

- FAO. 2020e. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020. Relever le défi de l'eau dans l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1447fr>
- FAO. 2020f. *Factsheet: Antimicrobial Resistance (AMR) in relation to pesticide use in plant production*. www.fao.org/publications/card/en/c/CB0660EN
- FAO. 2021a. *Cadre stratégique 2022-2031. Conférence. Quarante-deuxième session. C 2021/7*. www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf
- FAO. 2021b. *Green and climate-resilient agriculture*. www.fao.org/3/cb6978en/cb6978en.pdf
- FAO. 2021c. *Green and climate-resilient agriculture*. (En cours).
- FAO. 2021d. *FAO Bureaux dans le monde*. Cité le 25 novembre 2021. www.fao.org/about/who-we-are/worldwide-offices/fr
- FAO. 2021e. *Pesticides use. Global, regional and country trends 1990-2018*. FAOSTAT Analytical Brief 16. www.fao.org/documents/card/en/c/cb3411en
- FAO. 2021f. *The role of genetic resources for food and agriculture in climate change adaptation and mitigation. Commission on genetic resources for food and agriculture. Intergovernmental technical working group on forest genetic resources. Sixt session*. www.fao.org/3/cb3888en/cb3888en.pdf
- FAO. 2021g. *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3767fr>
- FAO. 2021h. *The share of agri-food systems in total greenhouse gas emissions*. FAOSTAT Analytical Brief 31. www.fao.org/3/cb7514en/cb7514en.pdf
- FAO. 2021i. *Assessment of agricultural plastics and their sustainability. A call for action*. Rome, FAO. www.fao.org/publications/card/en/c/cb7856en
- FAO. 2021j. *The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture – Systems at breaking point. Synthesis report 2021*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7654en>
- Furman, B., Noorani, A. et Mba, C.** 2021. *On-Farm Crop Diversity for Advancing Food Security and Nutrition. In Landraces-Traditional Variety and Natural Breed*. IntechOpen. www.intechopen.com/chapters/75291
- Gao, H., Yan, C., Liu, Q., Ding, W., Chen, B. et Li, Z.** 2019. *Effects of plastic mulching and plastic residue on agricultural production: A meta-analysis*. *Science of the Total Environment*, 651, 484-492. www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969718335472

Hoang Thanh, L., Ta Nhat, L., Nguyen Dang, H., Ho, T. M. H. et Lebailly, P. 2018. *One Village One Product (OVOP) – A rural development strategy and the early adaptation in Vietnam, the case of Quang Ninh Province*. *Sustainability*, 10(12), 4485. www.mdpi.com/2071-1050/10/12/4485

IFPRI. 2018. *Post-Harvest losses: Global Scale, Solutions, and Relevance to Ghana*. www.ifpri.org/publication/post-harvest-losses-global-scale-solutions-and-relevance-ghana

IPBES. 2019. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. <https://ipbes.net/global-assessment>

Klein, A. M., Vaissiere, B. E., Cane, J. H., Steffan-Dewenter, I., Cunningham, S. A., Kremen, C. et Tscharntke, T. 2007. *Importance of pollinators in changing landscapes for world crops*. *Proceedings of the royal society B: biological sciences*, 274(1608), 303-313. <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rspb.2006.3721>

Krishnan, S., Wiederkehr Guerra, G., Bertrand, D., Wertz-Kanounnikoff, S. et Kettle, C. J. 2020. *The pollination services of forests: A review of forest and landscape interventions to enhance their cross-sectoral benefits*. Forestry Working Paper No. 15. Rome, FAO et Bioversity International. www.fao.org/documents/card/en/c/ca9433en

Lowder, S.K., Sánchez, M.V. et Bertini R. 2021. *Which farms feed the world and has farmland become more concentrated?* *World Development* 142 (2021): 105455. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105455>

Lu, C. et Tian, H. 2017. *Global nitrogen and phosphorus fertilizer use for agriculture production in the past half century: Shifted hot spots and nutrient imbalance*. *Earth Syst. Sci. Data*, 9, 181-192, 2017. <https://doi.org/10.5194/essd-9-181-2017>

Mateo-Sagasta, J. et Burke, J. 2010. *Agriculture and water quality interactions: A global overview*. SOLAW Background Thematic Report – TR08. www.fao.org/3/bl092e/bl092e.pdf

Mbow, C., Rosenzweig, C., Barioni, L.G., Benton, T.G., Herrero, M., Krishnapillai, M., Liwenga, E., Pradhan, P., Rivera-Ferre, M.G., Sapkota, T., Tubiello, F.N. et Xu Y. 2019. *Food Security*. In: *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.). www.ipcc.ch/srccl/

Meena, R. S., Kumar, S., Datta, R., Lal, R., Vijayakumar, V., Brtnicky, M. et Marfo, T. D. 2020. *Impact of agrochemicals on soil microbiota and management: A review*. *Land*, 9(2), 34. www.mdpi.com/2073-445X/9/2/34

OCDE et FAO. 2016. *Guidance for Responsible Agricultural Supply Chains*. www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/rbc-agriculture-supply-chains.htm

OCDE et FAO. 2021. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr>

OCHA. 2017. *One Village One Product*. Consulté 25 novembre 2021. <https://reliefweb.int/report/afghanistan/one-village-one-product-how-japanese-idea-changing-lives-and-helping-rural>

OMS et FAO. 2008. *Directives sur les options disponibles en matière de gestion des emballages de pesticides vides*. www.fao.org/publications/card/en/c/a99d7652-8322-4a28-92a2-726c92dd3bc4

ONU. 2019. *UN Secretary-General António Guterres' message to the seventh Kubuqi International Desert Forum, in Kubuqi Desert, China*. Consulté 26 novembre 2021. www.un.org/press/en/2019/sgsm19680.doc.htm

ONU. 2021a. *Our Common Agenda – Report of the UN Secretary-General, 2021*. Published by the United Nations New York, NY 10017, United States of America. www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_English.pdf

ONU. 2021b. *International Years*. Consulté 25 novembre 2021. www.un.org/en/observances/international-years

ONU. 2021c. *World Economic Situation and Prospects 2021, Statistical Annex*. www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/WESP2021_ANNEX.pdf

ONU. 2022. *International Decades*. Consulté 20 janvier 2022. www.un.org/en/observances/international-decades

oriGIn. 2022. *GIs Compilation*. Consulté 01 février 2022. www.origin-gi.com/world-wide-gi-compilation/

PNUE. 2021. *Food Waste Index Report 2021*. Nairobi www.unep.org/resources/report/unep-food-waste-index-report-2021

Ray, D. K., Mueller, N. D., West, P. C. et Foley, J. A. 2013. *Yield trends are insufficient to double global crop production by 2050*. PloS one, 8(6), e66428. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0066428>

Ray, D. K., Ramankutty, N., Mueller, N. D., West, P. C. et Foley, J. A. 2012. *Recent patterns of crop yield growth and stagnation*. Nature communications, 3(1), 1-7. www.nature.com/articles/ncomms2296

Ricciardi, V., Mehrabi, Z., Wittman, H., James, D. et Ramankutty, N. 2021. *Higher yields and more biodiversity on smaller farms*. Nature Sustainability. <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00699-2>

Sarkar, S., Bernardes Gil, J.D., Keeley, J., Möhring, N. et Jansen, K. 2021. *The use of pesticides in developing countries and their impact on health and the right to food*. Directorate General for External Policies of the Union. www.europarl.europa.eu/cmsdata/219887/Pesticides%20health%20and%20food.pdf

Savary, S., Willocquet, L., Pethybridge, S.J., Esker, P., McRoberts, N. et Nelson, A. 2019. *The global burden of pathogens and pests on major food crops*. Nat Ecol Evol. 3(3): 430-439. <https://doi.org/10.1038/s41559-018-0793-y>

United States Environmental Protection Agency. 2008. *EPA's Report on the Environment (ROE) (2008 Final Report)*. United States Environmental Protection Agency, Washington. <https://cfpub.epa.gov/ncea/risk/recordisplay.cfm?deid=190806>

WWF. 2020. *Bending the Curve: The Restorative Power of Planet-Based Diets*. Loken, B. et al. WWF, Gland, Switzerland. www.worldwildlife.org/publications/bending-the-curve-the-restorative-power-of-planet-based-diets

Annexe 1 : Directive Technique pour les domaines thématiques

1. Domaine thématique 1 : Production verte – éléments clés et exemples de technologies et d'innovations

Element clé	Production verte : Exemples de technologies et d'innovations
Technologie des variétés et des semences	<ul style="list-style-type: none"> i. Technologies de production de stocks de semences, de semis et de plantations asexuées pour la propagation in situ des variétés végétales améliorées, ainsi que la purification, l'amélioration et le rajouissement des variétés traditionnelles. ii. Technologies de traitement vertes dans l'enrobage des semences, la production de semences (semis) exemptes de virus (p. ex. pomme de terre, vin de raisin, etc.) et le greffage des semis. iii. Technologie de pépinière de semis efficace et à l'échelle appropriée.
Technologie de gestion des cultures	<ul style="list-style-type: none"> i. Système de culture diversifié tel que la culture intercalaire, la plantation en trois dimensions et la rotation des cultures. ii. Gestion de la santé des sols et AC avec des principes clés (sans travail du sol, diversification des systèmes de culture et couverture du sol avec de la biomasse organique (par exemple, résidus de cultures, cultures de couverture, engrais verts) intégrés à d'autres BPA (par exemple, IPM, application de précision d'engrais, de pesticides, irrigation, sous-solage, culture intercalaire, CSA, pratique de production agro-écologique, etc.). iii. Production agro-écologique et gestion des terres agricoles telles que l'agroforesterie, les clôtures vivantes et les fossés d'interception écologiques. iv. Technologies de culture de haute qualité, à haut rendement, économes en ressources, respectueuses de l'environnement, économiques et économes en main-d'œuvre. v. Culture protégée pour la prévention et l'atténuation des catastrophes, telles que la résistance à la verse et au flétrissement, à la chaleur et au froid, aux ravageurs, à la sécheresse et à l'engorgement. vi. Pratiques circulaires liées au concept de bioéconomie, par exemple le recyclage et la réutilisation des nutriments au niveau des exploitations, ou les alternatives aux plastiques agricoles.
Technologies intégrées de prévention et de gestion des phytovirus	<ul style="list-style-type: none"> i. Phytosanitaire, santé de végétaux et inspection des phytovirus de quarantaine. ii. Surveillance et prévision des principaux ravageurs des plantes. iii. Gestion intégrée verte et efficace des principaux ravageurs des plantes, y compris les variétés résistantes aux ravageurs, la lutte biologique, la lutte physique, le piégeage physique et chimique, l'inducteur immunitaire des plantes, le contrôle de la gestion des cultures, le contrôle écologique et le contrôle chimique. iv. Application de pesticides biologiques et peu toxiques et d'équipements de pulvérisation à haut rendement.

<p>Technologies intégrées pour la gestion des sols, des engrais et de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Gestion des sols pour améliorer la fertilité, la santé, la régulation, la séquestration et l'assainissement du carbone. ii. Nouveaux types d'engrais à haut rendement, tels que les engrais à libération contrôlée avec des revêtements polymères biodégradables, les engrais microbiens, les engrais biologiques, le biochar comme sous-produit de la gazéification des résidus agricoles et forestiers et les régulateurs de croissance. iii. Fertilisation à haut rendement, comme le diagnostic en temps réel, la fertilisation équilibrée et l'application profonde mécanisée. iv. Gestion efficace de l'eau, telle que la surveillance en temps réel, l'irrigation et la fertigation économes en eau.
<p>Mécanisation agricole et technologie de numérisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Préparation précise et allégée des terres. ii. Semis de précision sans travail du sol à haut rendement et repiquage de semis, désherbage localisé (avec des robots à l'échelle pilote) et application précise d'engrais. iii. Irrigation de précision, application de pesticides de précision, récolte intelligente, y compris l'utilisation possible de moissonneuses-batteuses autonomes (le cas échéant), ainsi que les machines et équipements appropriés connexes. iv. Intégration mutuelle des machines agricoles, de l'agronomie et des applications numériques pertinentes. v. Service d'embauche intégré dans la mécanisation agricole et nouveaux modèles commerciaux tout en renforçant la participation du secteur privé à tous les niveaux.

2. Domaine thématique 2 : Stockage vert – éléments clés et exemples de technologies et d'innovations

Element clé	Stockage vert : exemples de technologies et d'innovations
Technologie de manutention et de traitement post-récolte pour le stockage vert	<ul style="list-style-type: none"> i. Préparation des PAS avant le stockage vert. ii. Séchage pour atteindre une teneur en humidité optimale selon le besoin. iii. Procédés de conservation biosourcés. iv. Supervision pour assurer la qualité et la sécurité. v. Système de traçabilité alimentaire.
Technologies de tri et d'emballage pour le stockage vert	<ul style="list-style-type: none"> i. Tri pour éliminer les matériaux infestés ou endommagés. ii. Emballage dans des conteneurs de stockage écologiques ou des matériaux d'emballage, par exemple des conteneurs ré-utilisables ou des conteneurs compostables biosourcés pour réduire l'empreinte plastique. iii. Maintien des conditions ambiantes requises pendant toute la durée de stockage. iv. Effectuer des inspections pour s'assurer que les conditions ambiantes sont maintenues.
Technologie de stockage à faible émission de carbone pour les PAS récoltés	<ul style="list-style-type: none"> i. Systèmes de refroidissement et de stockage écologiques et à faible émission de carbone. ii. Faible utilisation de produits chimiques de stockage iii. Équipements et installations basés sur/partiellement basés sur les énergies renouvelables (par exemple l'énergie solaire, éolienne et bioénergie), y compris le pré-refroidissement sur site, le stockage à température ambiante et la conservation.

3. Domaine thématique 3 : Transformation verte – éléments clés et exemples de technologies et d'innovations

Element clé	Transformation verte : Exemples de technologies et d'innovations
Technologie de transformation sur site	<ul style="list-style-type: none"> i. Technologie de transformation sur site et installations d'équipement, y compris différents types d'énergie renouvelable (par exemple solaire, éolienne, bioénergie). ii. Technologies de transformation préliminaires, y compris les produits horticoles spéciaux utilisant la technologie de transformation des coupes fraîches. iii. Technologie de contrôle de la qualité et de la sécurité de transformation sur site, y compris la technologie de nettoyage et de stérilisation et la technologie de détection rapide des micro-organismes nocifs. iv. L'utilisation de technologies de transformation biologiques et vertes de haute et basse technologie qui réduisent les émissions de carbone et l'utilisation d'alternatives toxiques ou nocives.
Technologie de transformation à faible émission de carbone et à haute efficacité	<ul style="list-style-type: none"> i. Technologies de transformation et installations d'équipement à faible émission de carbone et à haut rendement, y compris différents types d'énergie renouvelable (p. ex. solaire, éolienne, bioénergie). ii. Technologies et installations de transformation caractéristiques pour refléter les caractéristiques des PAS (nutrition, saveur, commodité, prix abordable, qualité et fonction). iii. Détection et classement non endommagés en fonction de l'apparence et/ou du poids des PAS. iv. Emballage écologique.
Technologies de transformation à valeur ajoutée des sous-produits	<ul style="list-style-type: none"> i. Technologie de transformation des ingrédients spéciaux. ii. Technologie d'extraction et de transformation des ingrédients fonctionnels.

4. Domaine thématique 4 : Marketing vert – Éléments clés et exemples de technologies et d'innovations

Element clé	Marketing vert : Exemples de technologies et d'innovations
Mécanisme de prix vert	<ul style="list-style-type: none"> i. Méthodes de tarification axées sur les coûts. ii. Stratégies de tarification telles que la tarification à prix réduit, la tarification psychologique, la tarification différentielle, la tarification régionale, la tarification combinée et la tarification des nouveaux produits. iii. Informations sur les marchés à terme nationaux et étrangers pour déterminer les prix du marché des PAS ou couvrir les risques.
Stratégie de marketing vert	<ul style="list-style-type: none"> i. Technologie de commerce électronique, plate-forme d'information sur le marché, centre de distribution, ventes aux enchères de produits et opérations en chaîne. ii. Expositions (EXPO), réseaux de terminaux de vente au détail, mécanisme des membres de la famille et mécanisme d'adhésion des entreprises.
Stratégie de marque verte	<ul style="list-style-type: none"> i. Produits d'identification géographique. ii. Certification environnementale sur place. iii. Marques publiques régionales, marques d'entreprise ou marques de produits.
Stratégie de service vert	<ul style="list-style-type: none"> i. Modèles de services sophistiqués tels que l'agriculture intelligente, les services techniques, le commerce électronique transfrontalier, les plateformes de marketing internationales, la communication de marque et les formations.

Annexe 2: Ligne directrice pour la demande de projet national

Proposition de projet de pays pour la mise en œuvre de l'action mondiale sur le développement vert des produits agricoles spéciaux : « Un pays, un produit prioritaire » (OCOP)



Nom du pays : _____

Date of Submission : _____

A. Une note conceptuelle pour la mise en œuvre de l'action mondiale sur le développement vert des produits agricoles spéciaux : “Un pays, un produit prioritaire” (OCOP)

Section 1 : Informations générales	
1.1 OCOP Focal point	Nom : Adresse :
1.2 Auteur	Nom : Titre : Institution : Adresse :
1.3 Titre de la proposition	
1.4 Région bénéficiaire	<input type="checkbox"/> RAF <input type="checkbox"/> Afrique centrale <input type="checkbox"/> Afrique de l'Est <input type="checkbox"/> Afrique de l'Ouest <input type="checkbox"/> Afrique australe
	<input type="checkbox"/> RAP <input type="checkbox"/> Îles du Pacifique
	<input type="checkbox"/> REU <input type="checkbox"/> Asie centrale
	<input type="checkbox"/> RLC <input type="checkbox"/> Caraïbes <input type="checkbox"/> Mesoamerica
	<input type="checkbox"/> RNE <input type="checkbox"/> Afrique du nord <input type="checkbox"/> États du Conseil de coopération du Golfe
1.5 Pays bénéficiaire	
1.6 PAS ciblé	
• Produit	<input type="checkbox"/> Culture vivrière <input type="checkbox"/> Culture de rente <input type="checkbox"/> Produits horticoles <input type="checkbox"/> Produits forestiers <input type="checkbox"/> Produits de l'Élevage <input type="checkbox"/> Produits de la pêche
• Région agro-écologique	<input type="checkbox"/> Tropics <input type="checkbox"/> Drylands <input type="checkbox"/> Mountainous areas
• Domaine thématique de la chaîne de valeur	<input type="checkbox"/> Production <input type="checkbox"/> Stockage <input type="checkbox"/> Transformation <input type="checkbox"/> Marketing

1.7 Groupes cibles	<input type="checkbox"/> Petits exploitants <input type="checkbox"/> Producteurs commerciaux <input type="checkbox"/> Productrices <input type="checkbox"/> Coopératives <input type="checkbox"/> Autres
1.8 Parties prenantes engagées	<input type="checkbox"/> Gouvernements <input type="checkbox"/> Partenaires au développement <input type="checkbox"/> Agro-industrie <input type="checkbox"/> Recherche agricole <input type="checkbox"/> Extension <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Organisations de développement <input type="checkbox"/> Partenaires ressources <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Autres
Section 2 : Justification (veuillez-vous reporter aux chapitres 1, 2, 3 et 4 du plan d'action)	
2.1 Pertinence (Évaluation du PAS et de son lien avec les cadres stratégiques de la FAO, les cadres de programmation par pays et les ODD)	<input type="checkbox"/> Cadre de programmation par pays <input type="checkbox"/> Priorités régionales <input type="checkbox"/> ODD <input type="checkbox"/> Cadre stratégique de la FAO <input type="checkbox"/> Autres initiatives de la FAO
2.2 Demandes et avantages comparatifs (résumé sur la demande locale, la priorité et l'avantage)	(300 mots maximum)
2.3 Défis (Résumé sur les problèmes à résoudre)	(300 mots maximum)
2.4 Solutions (Solutions clés suggérées)	(300 mots maximum)
Section 3 : Résultats attendus (veuillez-vous référer au chapitre 6 du plan d'action)	
3.1 Impact (L'impact d'ordre supérieur auquel le projet contribue) associé aux cibles et indicateurs des DPP et des ODD)	

3.2 Résultats attendus (le(s) changement(s) bénéfique(s) immédiat(s) promu(s) par le projet, y compris les avantages économiques, sociaux et environnementaux)	
3.3 Produits attendus (trois à cinq produits livrables du projet, y compris la mise en place d'un réseau technique, l'extension de la technologie verte, l'application de catalyseurs verts, la mise en place d'une plate-forme d'accès au marché et la formulation d'un mécanisme de coordination efficace)	
Section 4 : Principales activités (Veuillez-vous reporter au chapitre 5 et à l'annexe 1 du plan d'action)	
4.1 Production verte (Demandé)	Activité 1. Activité 2. ...
4.2 Stockage vert (Optionnel)	Activité 1. Activité 2. ...
4.3 Traitement vert (Optionnel)	Activité 1. Activité 2. ...
4.4 Marketing vert (Optionnel)	Activité 1. Activité 2. ...
Section 5 : Soutiens demandés (veuillez-vous référer au chapitre 7.1 du plan d'action)	
5.1 Principaux apports (matériels, ressources et support technique nécessaires)	
5.2 Besoins budgétaires (USD, décrivez les soutiens financiers de la FAO et de l'autofinancement)	

Section 6 : Calendrier (veuillez-vous reporter au chapitre 7.2 du plan d'action)	
6.1 Principales activités pour chaque année (2022-2025)	
Section 7 : Faisabilité	
7.1 Risques potentiels et stratégies d'atténuation	
Section 8. Organisation et coordination (veuillez vous référer au chapitre 8 du plan d'action)	
8.1 Création d'une Task force nationale	
8.2 Synergie technique	
8.3 Mobilisation des ressources	
8.4 Communication et sensibilisation	
8.5 Surveillance et rapports	
Section 9. Soumission, évaluation, consolidation et approbation	
9.1 Soumission du membre au bureau de pays de la FAO (commentaires et signature)	
9.2 Évaluation par le bureau régional de la FAO (observations et signature)	
9.3 Consolidation par le Secrétariat FAO OCOP (Commentaires et signature)	
9.4 Approbation par le Comité directeur de la FAO (Conclusion et signature)	

B. Cadre de résultats de l'OCOP

Impact				
Résultat(s)				
Produit 1.				
Indicateur	Point de référence	Cible	Moyens de Vérification	Hypothèses
Produit 2.				
Indicateur	Point de référence	Cible	Moyens de Vérification	Hypothèses
Produit 3.				
Indicateur	Point de référence	Cible	Moyens de Vérification	Hypothèses

Division de la production et de la protection des végétaux
Bureau du directeur (NSPDD)
<https://www.fao.org/agriculture/plant-production-and-protection/fr/>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie

